



HAL
open science

La relation entre enseignant et auxiliaire de vie scolaire

Alexiane Remond

► **To cite this version:**

Alexiane Remond. La relation entre enseignant et auxiliaire de vie scolaire. Education. 2011. dumas-00628858

HAL Id: dumas-00628858

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00628858>

Submitted on 5 Oct 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ D'ORLÉANS



IUFM Centre Val de Loire

MEMOIRE de recherche présenté par :

Alexiane REMOND

soutenu le : **16 juin 2011**

pour obtenir le diplôme du :
**Master Métiers de l'Education, de l'Enseignement,
de la Formation et de l'Accompagnement**

Discipline : Intégration des élèves handicapés en milieu ordinaire

La relation entre enseignant et Auxiliaire de Vie Scolaire

**Mémoire dirigé par :
Christophe AUBOUIN**

JURY (*y reporter tous les membres de jury présents à la soutenance*):
**Christophe AUBOUIN
Matthieu KESSLER**

Remerciements

Je tenais à remercier Mr Christophe AUBOUIN, mon tuteur de mémoire, qui m'a aidé dans ce mémoire de recherche. Je remercie également les auxiliaires de vie scolaire et enseignants auprès de qui j'ai pu trouver beaucoup d'informations et qui, pour certains m'ont accueillis gentiment dans leur classe. Ainsi que Mme KOWALCZYK, coordinatrice du dispositif avs/aseh, qui m'a reçu, donné des informations, et est restée disponible dès que j'en avais besoin.

Sommaire

Introduction.....	p.4
I- Des repères pour comprendre les fonctions d'avs.....	p.5
1. La naissance des avs.....	p.5
1.1 D'un point de vue historique.....	p.5
1.2 Loi de février 2005.....	p.6
1.3 De nos jours.....	p.6
2. Les fonctions de l'avs.....	p.7
2.1 Ses missions.....	p.7
2.2 Définition des activités au regard des fonctions.....	p.8
2.3 Les attentes provoquées.....	p.10
2.4 La relation d'accompagnement.....	p.11
3. La mise en place sur le terrain.....	p.14
3.1 La formation des avs.....	p.14
3.2 Ethique et déontologie professionnelles.....	p.15
3.3 Accompagnement par un avs : critères d'attribution.....	p.16
3.4 Exemple d'un emploi du temps d'avs.....	p.17
II- Enquête au cœur des relations.....	p.18
1. Enquête auprès des avs.....	p.18
1.1 Le questionnaire.....	p.18
1.2 Présentation des avs.....	p.22
1.3 Formation et qualité de l'accompagnement.....	p.22
1.4 Relation entre enseignant et avs.....	p.24
2. Enquête auprès des enseignants.....	p.26
2.1 Le questionnaire.....	p.26
2.2 Recueil des données.....	p.28
III- Rendre opérant la relation entre enseignant et avs.....	p.29
1. La structuration de la relation avec l'enseignant.....	p.29
1.1 La charte relationnelle.....	p.29
1.2 La présence de l'avs.....	p.30
1.3 La vie en équipe.....	p.31
1.4 Les souffrances de l'avs.....	p.32
2. La structuration de la relation avec l'avs.....	p.33
2.1 Le fonctionnement mis entre les mains de l'enseignant.....	p.33
2.2 La volonté de l'enseignant : distinction avs-i et avs-co.....	p.34
3. Les outils envisageables rendant plus opérant la relation.....	p.35
3.1 Le cahier de liaison.....	p.35
3.2 Le bilan mensuel ou contrat.....	p.36
3.3 Evaluation des partenaires.....	p.36
3.4 Les réunions.....	p.37
Conclusion.....	p.39
Références bibliographiques.....	p.40
Annexes.....	p.41

Introduction

Depuis la loi de février 2003, un certain nombre d'élèves (enfants ou adolescents) sont en situation de handicap ou atteints par une maladie invalidante. Pour qu'ils puissent vivre pleinement leur scolarité sur les bancs de l'école ordinaire, le soutien d'un Auxiliaire de Vie Scolaire (avs) est nécessaire.

L'attribution d'un avs, ainsi que la détermination de la quotité de temps nécessaire, relèvent de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH), qui veille à ce que l'attribution d'une aide humaine (qui vise à accroître l'autonomie de l'élève) n'induisse pas une dépendance préjudiciable. En effet, l'auxiliaire de vie scolaire est défini comme un accompagnant, un guide de la vie quotidienne de l'élève qui permet une compensation de son handicap pour viser à l'autonomie de l'acquisition des apprentissages.

L'arrivée d'une tierce personne dans une classe nécessite une réflexion et une préparation préalable pour permettre au mieux un climat favorable à toute relation.

Ce mémoire de recherche s'intéresse à la relation qu'il existe entre l'enseignant et l'auxiliaire de vie scolaire et pose le problème suivant :

Peut-on rendre plus opérant le partenariat enseignant/auxiliaire de vie scolaire par la structuration des relations et la mise en place d'outils ?

L'étude menée permettant de répondre à cette question s'est faite à travers des méthodes de recueil telles que des enquêtes, des entretiens et des observations en classe. D'après les attitudes observées, les entretiens et les réponses aux questionnaires, j'ai essayé au mieux de comprendre la relation humaine qu'il existe entre l'enseignant et l'auxiliaire de vie scolaire me permettant ainsi de mettre en place des dispositifs qui n'ont, hélas, pu être testés auprès du partenariat.

De plus, j'ai fait le choix de ne distinguer que très peu les différentes fonctions des auxiliaires de vie scolaire (avs-i et avs-co) : le nombre de questionnaires remplis est trop peu important pour pouvoir se le permettre.

I- Des repères pour comprendre les fonctions d'auxiliaire de vie scolaire (AVS)

1. La naissance des auxiliaires de vie scolaire

1.1 D'un point de vue historique

Les années 80 voient émerger les premières initiatives d'accompagnement d'élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire. Cette demande provient des parents qui s'organisent autour de l'Education Nationale pour faire vivre la fonction « d'auxiliaire d'intégration scolaire ».

Quelques années plus tard, la Fédération nationale pour l'accompagnement scolaire des élèves présentant un handicap naît : la FNASEPH¹. Elle affirme rapidement sa volonté de « faire reconnaître le besoin d'un accompagnement individualisé, l'instauration d'un système d'un cadre institutionnel pour la gestion de ce service, la mise en place de formations de qualité et la reconnaissance des auxiliaires d'intégration scolaire au moyen d'un statut professionnel ».

S'ajoute à cela, le plan Handiscol² qui va marquer un véritable engagement de la part des pouvoirs publics.

Aides humaines

La présence d'une aide humaine peut parfois favoriser la scolarisation en milieu ordinaire d'élèves présentant une forte restriction d'autonomie. Un accompagnement individualisé peut ainsi leur être apporté dans la réalisation de certains gestes, certaines tâches de la vie quotidienne à l'école, au collège, au lycée. A cette fin, un auxiliaire de vie scolaire peut être attribué par la commission départementale d'éducation spéciale (CDES) après évaluation de la situation et des besoins de l'élève. Cette attribution ne dépend ni de la nature du handicap ni du niveau d'enseignement. Elle est possible dès lors qu'un examen approfondi de la situation de l'élève fait apparaître le besoin, pour une durée déterminée, d'une aide humaine apportée dans le cadre de la vie scolaire quotidienne, en vue d'optimiser son autonomie dans les apprentissages. La décision est ensuite notifiée à la famille, à l'établissement scolaire et à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale (IA-DSDEN), responsable du service AVS dans le département. Elle précise la durée et la quotité (temps plein, mi-temps, temps de vie ou activités pour lesquels l'aide est nécessaire) de cet accompagnement.

¹ <http://www.pnaseph.org>

² <http://education.gouv.fr>, rubrique Handiscol'

1.2 Loi de février 2005

Cette loi, pour l'égalité des droits et des chances, de la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a été votée le 11 février 2005. Voici sa définition du handicap :

Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Concernant l'accueil des personnes handicapées,

La loi crée une Maison départementale des personnes handicapées dans chaque département sous la direction du Conseil général. Elle a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

Chaque MDPH met en place une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée, et une Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne.³

1.3 De nos jours

Peu à peu, la situation des auxiliaires de vie scolaire évolue. Des personnes titulaires du baccalauréat sont recrutées pour un contrat de droit public, à durée déterminée, renouvelable jusqu'à une durée totale de six ans.

Deux types d'auxiliaires de vie scolaire sont créés : les auxiliaires de vie scolaire individuels (dits AVS-i) affectés auprès d'un ou plusieurs élèves en situation de handicap et les auxiliaires de vie scolaire collectifs (dits AVS-co) qui eux sont affectés dans des structures de scolarisation collective pour les élèves handicapés (CLIS, UPI).

A ce jour, l'accompagnement individuel d'élèves en situation de handicap peut être le fait de deux types de personnels, disposant de contrats différents, de formations en cours d'emploi différentes, de perspectives d'avenir différemment aléatoires, mais avec les mêmes missions !

Il est indéniable que l'arrivée des auxiliaires de vie scolaire auprès des enfants ou jeunes handicapés dans les écoles ou collèges, correspondait à de nouvelles façons de considérer l'accueil et le travail dans la classe avec ces élèves. C'est la situation provoquée à l'école par le handicap qui crée le besoin d'aide humaine. Ce besoin est tel, que ces personnes sont devenues parfois indispensables...

³ <http://handicap.fr>, rubrique décret de loi

2. Les fonctions de l'auxiliaire de vie scolaire

2.1 Ses missions

D'après la circulaire MEN de juin 2003⁴ ainsi que le Bulletin Officiel (juin 2003), l'auxiliaire de vie scolaire peut accompagner l'élève handicapé :

- Dans les actes de sa vie quotidienne (déplacements, installation au poste de travail, prise de notes, passage aux toilettes, restauration scolaire, soins d'hygiène...)
- Dans les activités d'apprentissages scolaires proposées et dans l'assistance méthodologique à l'élève (répétition des consignes de travail, manipulation du matériel scolaire adapté ou non, prise de notes adaptée, stimulation, communication, sécurisation, aide à la concentration, motivation, prise d'autonomie, préparation et assistance aux épreuves d'évaluation...)
- Dans le but d'améliorer sa socialisation (mise en relation avec les autres, développement de l'autonomie, participation aux travaux collectifs, gestion des situations de crise, observation et respect des règles de vie en groupe...)
- Dans certaines activités extérieures à l'école (restauration scolaire, piscine, sorties régulières ou exceptionnelles...)

Une nouvelle circulaire officielle⁵ est venue préciser un peu plus les missions définies de manière trop vaste. Ainsi, « *la présence d'un AVS n'a d'utilité que lorsque la restriction d'autonomie de l'élève constitue un obstacle à sa participation à tout ou partie des apprentissages scolaires* ».

De plus,

la présence de l'AVS-i doit être transitoire pour faciliter l'intégration de l'élève au sein de la classe, pour l'aider à prendre des repères dans un monde non familier ou à établir des relations avec ses camarades. Le recours non maîtrisé à l'accompagnement par un AVS-i peut constituer un frein réel à l'acquisition de l'autonomie de l'élève handicapé et à l'établissement de relations effectives avec son enseignant et avec ses camarades de classe. (...) Pour l'ensemble de ces raisons il est essentiel que - sauf cas particuliers - le temps de présence de l'AVS-I soit sensiblement différent du temps de présence de l'enfant dans l'école. Dans la grande majorité des cas, au bout de quelques semaines, l'élève doit pouvoir vivre des temps de classe sans son AVS-I. Il peut y avoir des exceptions à cette règle générale mais elles doivent être solidement évaluées».

⁴ Circulaire du Ministère de l'Education Nationale

⁵ Circulaire MEN n°2004-117 du 15 juillet 2004

Enfin,

en outre, la présence d'un AVS-i (...) ne peut suppléer la qualification propre à l'enseignant spécialisé (...). »

Ni pédagogue, ni soignant, mais à la frontière des missions d'autres professionnels qualifiés et reconnus, l'auxiliaire de vie scolaire doit en fait lui-même trouver sa place. Ses missions sont normalement précisées dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève en situation de handicap.

Néanmoins, depuis 2005, aucun texte officiel n'est venu apporter de nouvelles précisions quant à ces missions.

2.2 Définition des activités au regard des fonctions

A l'issue d'un travail de la Fédération Nationale des Associations au Service des Elèves Présentant une situation de Handicap (FNASEPH)⁶, une définition des activités de l'avs a été mise en place. Elle décline les fonctions des auxiliaires de vie scolaire dans plusieurs champs : champ de l'aide humaine, champ de la socialisation, champ de l'éducatif et champ relationnel.

Tout d'abord, au niveau des fonctions dans le champ de l'aide humaine. L'auxiliaire de vie scolaire :

- Participe, sous la responsabilité des professionnels compétents, à la mise en œuvre de l'adaptation de l'environnement matériel et physique de l'élève.
- Apporte une aide compensatrice selon les besoins identifiés (hygiène, confort, déplacement, communication, sécurité...).
- Contribue à la sécurité de l'élève, et intervient en cas de nécessité en application des consignes de sécurité spécifiques au milieu considéré.
- Aide l'élève, le cas échéant et sous contrôle, dans la manipulation d'outils pédagogiques ou d'aides techniques.
- Observe et rend compte des éventuels décalages entre les besoins exprimés dans le projet et les réalités du quotidien.

⁶ Publié dans Bulletin Officiel n°25 du 19 juin 2003, référentiel d'emploi de la fonction d'avs

- Réagit de manière adaptée à des situations d'urgence ou de conflit. En avertit immédiatement les responsables concernés.

Dans le champ de la socialisation, l'auxiliaire de vie scolaire doit :

- Favoriser la mise en confiance de l'enfant et de son environnement par une présence active et discrète et des comportements adaptés.
- Repérer les situations qui sont susceptibles de créer des obstacles à une relation.
- Inciter l'enfant suivi à réaliser des activités avec d'autres enfants, en proposant éventuellement des moyens adaptés.
- Favoriser les échanges directs, collectifs ou privilégiés, entre l'élève et ses pairs, ainsi qu'avec les adultes.
- Favoriser la prise d'expression et de parole de l'enfant.
- Valoriser les activités effectuées en autonomie ou en coopération avec d'autres élèves.

Dans le champ de l'éducatif, l'auxiliaire de vie scolaire a pour fonction de :

- Participer à l'animation des activités conduites par l'enseignant.
- Contribuer au soutien de l'élève dans la compréhension et dans l'application des consignes du travail pédagogiques, en utilisant les supports adaptés.
- Encourager et sécuriser l'élève dans le travail à mener.
- Faire part à l'enseignant de ses observations relatives au travail de l'élève accompagné.

Enfin, dans le champ du relationnel, l'auxiliaire de vie scolaire doit :

- S'approprier les objectifs définis par le projet d'intégration.
- En tant que membre de l'équipe éducative, participer à toute réunion concernant l'élève.
- Ses contacts avec les professionnels doivent de faire sous le contrôle des responsables des services concernés, en accord avec la famille.

- Rendre compte du travail effectué au Coordinateur du Service d'Accompagnement à la Vie Scolaire, analyser en équipe ses expériences et ses difficultés.
- Participer à l'information de la famille sur les points marquants de la vie quotidienne du jeune. Veiller en même temps à préserver la relation de confiance établie avec lui.
- Participer à l'évaluation et à l'évolution des pratiques professionnelles des AVS.

Ce « référentiel » rassemble des repères essentiels communs à tous les élèves accompagnés. Les besoins particuliers liés à certains handicaps peuvent nécessiter des adaptations de cette fonction.

2.3 Les attentes provoquées

Les auxiliaires de vie scolaire provoquent de plus en plus d'attentes qui évoluent et se précisent de la part des familles. En effet, elles sont importantes. N'oublions pas que les avs sont une « création » des familles et de leurs associations. Les parents ne sont pas des partenaires comme les autres. Premiers responsables des décisions prises au sujet de l'éducation de leur enfant, ils sont les seuls à disposer de ce pouvoir. Néanmoins, ils ne choisissent ni l'enseignante ni l'auxiliaire de vie scolaire qui va accompagner leur enfant. Il va donc s'agir de transformer une relation obligée en relation constructive. Collaboration et confiance sont les maîtres mots dans cette relation.

De plus, les attentes se font également au niveau des enseignants. En effet, la majorité des enseignants semblent avoir le besoin et la nécessité d'une seconde personne dans leur classe (essentiellement en CLIS où, depuis la loi de février 2005, les handicaps tolérés peuvent être élevés), permettant ainsi à l'auxiliaire de vie scolaire de trouver sa place dans la classe.

Ce qu'on attend d'un auxiliaire de vie scolaire est qu'il accompagne, notion très importante qui sous-entend de l'aide, de l'assistance visant à la fois à soulager l'autre mais également à compenser son handicap.

Les attentes des partenaires au projet de scolarisation de l'élève en situation de handicap permettent d'identifier trois types d'objectifs de cet accompagnement :

- Garantie d'accueil et d'installation dans des conditions de sécurité et de confort de l'élève (adaptation permanente de l'environnement matériel et physique de l'élève, apport d'une aide compensatrice, assurance de la prise de notes en cas de besoin etc...)
- Relais entre les consignes et les actions de l'enseignant et le travail de l'élève (participation à l'animation des activités conduites par l'enseignant, adaptation des consignes, aide lors des situations d'évaluation etc...)
- Aide à la participation à la vie scolaire et au respect des règles de la vie en société. Ici, l'auxiliaire de vie scolaire doit aider l'élève dans ses tentatives de dépasser ses peurs pour réaliser son désir (favoriser la mise en confiance de l'élève, aider l'élève à vivre avec les autres, aider l'élève à prendre parole spontanément...)

2.4 La relation d'accompagnement

Accompagner évoque la notion de partage, de cheminement avec quelqu'un : aller en compagnie. La relation d'accompagnement, c'est la capacité de se centrer sur la personne et non sur son problème : sur l'enfant et non sur son handicap. Cette relation s'inscrit dans un projet, dans une durée (avoir des séquences de temps : fixer une durée c'est fixer nécessairement une fin ou une prochaine étape. L'enfant, tout enfant, quittera un jour l'école et cela doit être clairement annoncé dès le départ. Fixer des séquences de temps c'est également limiter sa disponibilité dans un cadre établi), dans des lieux (pour se dire et être entendu), dans des ressources et des exigences (personnelles et collectives : au niveau des contenus, des ressources, des inquiétudes).

L'avs permet alors à l'élève de développer sa capacité d'autonomie, de communication, d'expression et d'apprentissage.

Accompagner l'élève handicapé c'est d'abord penser aux aspects matériels : une des missions de l'avs est de veiller à ce que l'élève soit installé dans des conditions optimales de sécurité et de confort. Il participe ainsi à la mise en œuvre de

l'adaptation de l'environnement matériel et physique de l'élève. L'auxiliaire de vie scolaire intervient également dans les déplacements de l'enfant : certains moments sont importants pour les élèves d'une part pour se familiariser avec l'environnement de l'école et d'autre part pour mettre en avant la conquête de leur autonomie. L'objectif de l'auxiliaire de vie scolaire est de se mettre à la place de l'enfant pour détecter les aménagements possibles. Une multitude de gestes et de situations anodines doivent être pensées par la communauté éducative au service de l'accueil des enfants. Par petites touches, chacun participe à l'intégration scolaire de l'enfant handicapé et apporte sa pierre au projet éducatif. Le travail de l'auxiliaire de vie scolaire s'inscrit dans une recherche spécifique des besoins de chaque enfant qu'il accompagne en s'appuyant au maximum sur les ressources de l'équipe éducative (enseignants, personnels de services...). Au sein de l'Education nationale, a été créée Handiscol' qui a pour mission de coordonner la dotation de matériels spécifiques et adaptés pour les élèves d'un département.

Accompagner l'élève handicapé, c'est également penser à se servir du jeu. Travailler au mieux avec l'enfant, surtout en maternelle, cela passe d'abord et le plus souvent par le jeu. En effet, il y a des jours où l'enfant n'a pas envie de se concentrer, de travailler. Il se bloque devant sa feuille d'exercice. Le fait de transformer le travail en jeu permet à l'enfant de ne pas prendre cela comme une obligation à faire, mais plus comme une activité sympathique. Le jeu est une bonne méthode pour voir les capacités réelles de l'enfant et lui permettre ainsi de progresser. A titre d'exemple, un élève x (un élève que j'ai pu observer pendant un stage est un enfant sourd dont je garderais toute confidentialité). Il a une avs à sa disposition. L'enseignante souhaitait que les élèves, ainsi que l'élève x, écrivent un poème pour la fête des mères. Il ne voulait pas le faire, même en étant seul avec l'avs. Il s'est braqué. L'avs a alors trouvé une solution en passant par l'informatique. L'élève x a écrit (avec de l'aide) sa lettre sur l'ordinateur.

Accompagner l'élève handicapé, c'est aussi bénéficier d'une formation. L'auxiliaire de vie scolaire ne trouve pas toujours de réponse pour pallier toutes les difficultés du quotidien, le matériel en place ne suffisant pas à répondre aux besoins de l'enfant. L'auxiliaire doit, en complément de son expérience, suivre des formations qui lui permettront d'accompagner au mieux les difficultés de l'élève (ceci fera l'objet d'une partie un peu plus loin).

Enfin, accompagner l'élève handicapé c'est adapter le message de l'enseignant. Par leur présence, les auxiliaires de vie scolaire peuvent apporter de la gêne et des difficultés supplémentaires à l'enseignant mais aussi une aide précieuse en collaborant avec lui. Les avs peuvent reformuler les consignes lorsque cela est nécessaire, adapter les exercices en fonction des possibilités de l'élève, les retranscrire en relief pour les élèves malvoyants ou non voyants par exemple. Les exercices peuvent être réalisés par étapes, avec toujours la même signification que pour les autres, pour une meilleure compréhension de ce qui est demandé. Par leur présence, les auxiliaires de vie scolaire permettent à l'enfant d'aller à son rythme sans que le groupe classe n'en soit pénalisé.

De plus, il existe une fiche d'évaluation⁷ (annexe 1) renseignée par l'équipe éducative qui fait partie du projet individuel d'intégration, dès lors que la scolarisation de l'élève handicapé pose la question d'un accompagnement. Cette fiche permet à l'équipe éducative d'évaluer l'autonomie de l'élève et ses besoins d'accompagnement. A partir de ces éléments, l'opportunité de l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire peut être déterminée. Cette fiche doit être renvoyée par le directeur ou chef d'établissement avant la réunion d'équipe éducative aux enseignants, parents et services de soins afin de renseigner la fiche en fonction des éléments qu'ils possèdent. Lors de la réunion d'équipe éducative, une synthèse des différentes fiches sera réalisée et transmise à la commission de circonscription pour décision avec le compte rendu de la réunion. Dans le cas d'une décision favorable concernant l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire, la décision est transmise au service d'auxiliaires de vie scolaire avec la fiche d'évaluation.

L'adaptation de la mission de l'auxiliaire aux besoins de l'élève est déterminée par ce service en fonction des éléments de cette fiche. Cette dernière doit être réévaluée régulièrement dans le cadre d'une réunion d'équipe éducative.

⁷ Tiré de l'ouvrage d'EDOUARD, Marc. Agrandir la vie : les fonctions des Auxiliaires de Vie Scolaire. SCEREN, 2003.

3. La mise en place sur le terrain

3.1 La formation des auxiliaires de vie scolaire

Aucune qualification particulière dans le domaine du handicap n'est exigée pour le recrutement de ces personnels. Le texte de référence sur les auxiliaires de vie scolaire⁸ donne succinctement la formation à leur donner. En 2004, la Direction de l'Enseignement scolaire au ministère de l'Education nationale établit un cahier des charges pour la formation d'adaptation à l'emploi des auxiliaires de vie scolaire. Ce cahier des charges fixe deux objectifs : permettre aux auxiliaires de vie scolaire d'acquérir les compétences utiles à l'exercice de leurs fonctions actuelles pour contribuer à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de l'élève en situation de handicap dans l'école, et développer des connaissances et des compétences leur permettant de s'inscrire dans un objectif de professionnalisation et de certification, en utilisant les possibilités offertes par la validation des acquis de l'expérience.

L'organisation de la formation doit permettre de distinguer deux modules :

- un module de formation d'adaptation à l'emploi proprement dit, d'une durée minimale de 60 heures, couvrant trois domaines : le fonctionnement du système éducatif, des connaissances relatives aux besoins des élèves handicapés et aux situations de handicap et des compétences en lien direct avec les tâches qui leur sont confiées.
- des modules d'approfondissement, dont la durée ne peut dépasser 140 heures, « inscrits dans une logique de formation professionnalisante en cours d'emploi ».

Un nouveau cahier des charges a été établi en 2007. Il diffère peu de l'ancien : il prend surtout en compte la loi de février 2005.

De plus, pour prétendre à un emploi d'auxiliaire de vie scolaire, il faut poser sa candidature sur le serveur du rectorat de l'académie dans laquelle l'avs souhaite travailler. Il est conseillé d'adresser un courrier comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae au coordonnateur du dispositif départemental des auxiliaires de vie scolaire. Une seule condition est nécessaire : être titulaire du baccalauréat, ou d'un titre ou diplôme de niveau IV ou d'un diplôme de niveau égal ou supérieur. Toutefois, un candidat sans diplôme mais pouvant justifier d'une expérience de trois

⁸ La circulaire MEN de juin 2003

années dans le domaine de l'intégration scolaire des élèves handicapés peut obtenir une dérogation. Le Code de l'éducation va même un peu plus loin : « *si l'aide individuelle nécessaire à l'enfant handicapé ne comporte pas de soutien pédagogique, ces assistants peuvent être recrutés sans condition de diplôme* »⁹.

De manière générale, voici les conditions requises pour pourvoir à un tel emploi : respect des personnes, capacité à travailler en équipe, capacité à l'écoute et à la communication, esprit d'initiative et discrétion professionnelle.

3.2 Ethique et déontologie professionnelles

Comme chaque membre de la communauté éducative, les auxiliaires de vie scolaire sont porteurs des valeurs de l'école de la République. A ce titre, ils sont soumis à des devoirs et des obligations, qu'il est important de rappeler. En devenant un agent de l'Etat, l'avs accepte d'être au service des concitoyens et de la nation, au sein du service public d'éducation, qui est gratuit, laïc et obligatoire (loi Jules Ferry).

*La laïcité, principe constitutionnel de la République, est un des fondements de l'Ecole publique. A l'école comme ailleurs, les croyances religieuses de chacun sont affaire de conscience individuelle et relèvent donc de la liberté. Mais à l'école, où se retrouvent tous les jeunes sans aucune discrimination, l'exercice de la liberté de conscience, dans le respect du pluralisme et de la neutralité du service public, impose que l'ensemble de la communauté éducative vive à l'abri de toute pression idéologique ou religieuse*¹⁰.

L'auxiliaire de vie scolaire est tenu au secret professionnel dans le cadre des règles instituées par le Code pénal. Il doit également se soumettre à l'ensemble des règles de la profession qu'il exerce (la déontologie). Ces règles se rapportent aux droits et besoins des élèves, aux droits des familles et aux attentes des institutions.

*Les fonctionnaires doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. En dehors des cas expressément prévus par la réglementation en vigueur, notamment en matière de liberté d'accès aux documents administratifs, les fonctionnaires ne peuvent être déliés de cette obligation de discrétion professionnelle que par décision expresse de l'autorité dont ils dépendent*¹¹.

⁹ Article L.351-3 du Code de l'éducation

¹⁰ Extrait de la circulaire de décembre 1989

¹¹ Article 26 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983

L'auxiliaire de vie scolaire a également diverses obligations telles que : l'obligation d'information au public, l'obligation statutaire d'exercer les fonctions, l'obligation de l'exercice exclusif de la fonction ainsi que l'obligation d'obéissance.

Les obligations de neutralité, d'impartialité et de moralité reposent sur des jurisprudences complexes, régulièrement reconsidérées par le Conseil d'Etat.

3.3 Accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire : critères d'attribution

Avant d'envisager l'attribution d'un auxiliaire de vie scolaire à un élève porteur de handicap, quel que soit son niveau scolaire, les deux questions suivantes doivent être étudiées : Y a-t-il une compensation possible du handicap avec des aménagements et/ou matériel adapté ? Y a-t-il un relais possible par d'autres professionnels dans l'établissement (ATSEM, infirmière, surveillant...) ?

Ensuite, l'attribution d'un auxiliaire de vie scolaire à un élève handicapé doit être étudiée en fonction des critères suivants :

- Scolarisation nécessitant un auxiliaire du fait d'une dépendance pour les gestes de la vie quotidienne ou d'une dépendance pour la vie scolaire (cette ou ces dépendances devront être évaluées à partir de « la fiche d'évaluation de l'autonomie de l'élève »¹² (annexe 2) qui devra être obligatoirement renseignée par l'équipe éducative avant toute demande d'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire).
- Ancienneté de l'accompagnement scolaire.
- Evolution de l'élève en terme de prise d'autonomie et d'intégration dans le groupe classe.
- Modifications notables du handicap.
- Risques encourus par l'élève et éventuellement par les autres élèves.
- Age de l'élève.

¹² Tirée de l'ouvrage d'EDOUARD, Marc. Agrandir la vie : Les fonctions d'Auxiliaires de Vie Scolaire. SCEREN, 2003.

3.4 Exemple d'un emploi du temps d'un auxiliaire de vie scolaire

Matin	Accueil M1 M2 M3 M4	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Inter classe						
Après midi	AM 1 AM 2 AM 3 AM 4 Retour					

Lorsqu'un emploi du temps est mis en place, il doit être « validé » par l'élève, l'auxiliaire de vie scolaire, le responsable du service, les parents ou le responsable légal, le(s) enseignant(s) et le chef d'établissement. Il permet de mettre en place une méthode de travail entre l'avs et l'enseignant.

II- Enquête au cœur des relations

Pour comprendre les relations qui peuvent exister entre enseignant et auxiliaire de vie scolaire, j'ai décidé de mettre en place un questionnaire pour les enseignants ayant un avs dans leur classe, et un questionnaire pour les auxiliaires de vie scolaire. Certains ne souhaitent pas y répondre. J'ai pu en rencontrer certains, leur permettant ainsi d'être plus précis et complet que dans le questionnaire.

J'ai pu obtenir 4 réponses d'enseignants et 8 réponses d'auxiliaires de vie scolaire. De plus, j'ai également rencontré la coordinatrice du dispositif avs/aseh qui a pu m'éclairer sur les problèmes relationnels que certains enseignants ou auxiliaires de vie scolaire rencontrent.

1- Enquête auprès des auxiliaires de vie scolaire

1.1 Le questionnaire

Lors de la confection du questionnaire concernant les avs, je me suis aidée du site UNAISSSE¹³ qui en propose également un afin de mieux comprendre les conditions de vie des auxiliaires de vie scolaire. De plus, le choix de mes questions était important car je souhaitais avoir des réponses précises. J'avais en tête beaucoup de questionnements et j'ai dû me résoudre à réduire le plus possible. Le recueil des données me permettra ainsi de mettre en avant les points forts et faibles de ce métier et de comprendre la structuration des relations entre enseignant et avs et d'étudier les dispositifs pouvant, éventuellement, être mis en place.

Voici un exemplaire du questionnaire proposé aux avs (les questionnaires des auxiliaires de vie scolaire sont en annexe 3):

¹³ www.unaisse.fr

Enquête auxiliaire de vie scolaire

Dans le cadre de mon mémoire de master 2 MEEFA (Métiers de l'Education, de l'Enseignement, de la Formation et de l'Accompagnement) portant sur la relation AVS/enseignant, je mets en place une enquête pour explorer vos conditions de travail et découvrir un peu plus le métier que vous exercez. Cette enquête restera anonyme.

Questions générales

- 1) Quel est votre sexe ?
- 2) Quel est votre âge ?
- 3) Depuis quelle année exercez-vous ce métier ?
- 4) Quel type de contrat vous a-t-on proposé ?
- 5) Quelle est votre fonction (AVS-i, AVS-co...) ?
- 6) Quelle est votre durée hebdomadaire de travail ?
- 7) Quel est votre métier concrètement ?

Formation et qualité de l'accompagnement

- 8) Avez-vous bénéficié d'une formation pour accompagner les élèves en situation de handicap ? Si oui, développez le taux horaire, les objectifs de la formation etc...
- 9) Quelle était votre situation avant d'être AVS ?

10) Combien d'élèves accompagnez-vous cette année ? Pouvez-vous décrire les différents cas (handicap, temps d'accompagnement en classe)?

11) Que faites-vous lorsque l'élève est absent ?

12) Votre accompagnement vous paraît-il efficace ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Relation entre l'enseignant et vous

13) Depuis combien de temps êtes-vous dans cette école ?

14) Quelle relation avez-vous avec l(es) enseignant(s) ?

15) Le contact a-t-il été tout de suite bon ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

16) Existe-t-il un outil de communication entre vous et l'enseignant ?

17) Comment vous placez-vous par rapport à l'enseignant en classe lors des activités (en retrait, en binôme...) ? Comment travaillez-vous (ensemble, chacune de son côté...) ? Explicitez.

18) L'enseignant vous fait-il part, au préalable, de ses fiches d'activité lorsque vous devez prendre l'élève en charge ?

19) Avez-vous des réunions avec l'enseignant ? Si oui, à quels sujets ? Si non, cela vous paraîtrait-il être une bonne idée ?

20) Avez-vous des réunions avec d'autres membres de l'école (ou extérieur) ? Vous semblent-elles utiles et bénéfiques pour vous ? Avez-vous un temps de parole ? Développez.

21) Aimez-vous votre métier ?

1.2 Présentation des auxiliaires de vie scolaire

Concernant les questions générales, voici ce qu'il en ressort : toutes les personnes ayant répondues au questionnaire sont des femmes âgées entre 20 et 48 ans. Elles exercent ce métier depuis 1 an, 2ans, 3 ans ou 4 ans pour certaines. Les contrats qui leur ont été proposés sont des CDD (une avs précise qu'on lui a proposé un CDD d'un an renouvelable 6 fois), des CUI (Contrat Unique d'Insertion) ou des CAE (Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi). Leur durée de travail va de 18h à 26h sachant que la majorité de ces femmes ont un contrat annualisé de 20h par semaine.

Trois d'entres elles sont des avs-i, deux sont avs-co, les trois dernières n'ont pas répondu.

Quand on leur demande « quel est votre métier concrètement ? », elles répondent que « c'est un enrichissement permanent », que c'est « accompagner des élèves souffrant d'un handicap dans leur scolarité, sur le temps scolaire, en classe », que c'est « l'accompagnement d'enfants sourds en classe ordinaire afin de les intégrer et de les aider à comprendre la consigne ». Au final, c'est « accompagner les enfants au quotidien », les aider « dans les différentes activités à accomplir », et leur permettre de « se concentrer dans son travail ».

1.3 Formation et qualité de l'accompagnement

Lors de mon entretien avec la coordinatrice du dispositif avs/aseh, elle m'a informé que les auxiliaires de vie scolaire avaient un droit de formation d'une durée de 60 heures. Peu importe le type de contrat, les avs ont un droit d'information. Cette formation porte sur l'adaptation à l'emploi et constitue un apport théorique sur les connaissances des différents partenaires ainsi que sur les dispositifs du handicap. Elle permet également de cadrer les missions des auxiliaires de vie scolaire.

Lors du recueil des données, trois avs n'ont pu bénéficier d'une formation pour accompagner les élèves en situation de handicap. « Malgré ce qui m'avait été promis.. » dit une avs-i.

Les formations qui ont été proposées aux autres individus n'étaient pas obligatoires. Elles se font pendant le contrat (« généralement le mercredi sur le temps libre et non rémunéré » précise une avs) et abordent les différents handicaps, l'adaptation à ces handicaps, présentation des instituts (SPIGE, SESSAD, CMPP). Une avs regrette que rien ne leur soit donné pour « intervenir auprès des enfants que l'on suit ». Une autre déplore la mise en place des formations qui ne leur permet pas d'accéder à des informations dès le début de leur accompagnement avec l'enfant en situation de handicap. « La première formation à laquelle j'ai participé était en mars ! J'ai commencé en décembre. Au début, je me sentais seule. Heureusement que j'avais fait une année de formation d'éducatrice spécialisée, cela m'a aidé ».

Ainsi, les formations destinées aux auxiliaires de vie scolaire semblent indispensables même si elles ne sont pas obligatoires. En effet, elles permettent aux avs d'apprendre à connaître les handicaps, de gérer les situations difficiles en classe, et d'entrer dans ce nouveau métier. Même si la plupart connaissent à minima le milieu éducatif de par le métier qu'elles exerçaient auparavant (éducatrice, animatrice, surveillante dans un lycée), certaines entrent dans un milieu inconnu (étant au chômage, ou étudiante en BTS Management des unités commerciales, ou bien fleuriste..). En cela, une formation ne peut être que bénéfique. De plus, on peut imaginer la difficulté pour un auxiliaire de vie scolaire d'être mis dans une classe sans savoir quoi faire, sans avoir de réels repères sur ce qu'il doit faire, où il doit se placer, les manières d'agir et de se comporter avec l'élève en situation de handicap. Cela peut alors éventuellement engendrer une « mauvaise entente » entre l'enseignant et l'auxiliaire de vie scolaire. L'enseignant peut considérer que c'est une charge en plus car il faut guider l'avs qui est en plein apprentissage de son nouveau métier.

Néanmoins, l'accompagnement de l'élève est primordial. Toutes les personnes interrogées pensent que cet accompagnement est efficace même s'il n'est pas forcément perceptible (ce qui peut provoquer des frustrations de la part de l'auxiliaire de vie scolaire). Il est efficace car il permet de rassurer l'enfant et de le diriger. Ayant une aide personnalisée, l'enfant peut alors évoluer. De plus, une auxiliaire de vie scolaire interrogée précise que cet accompagnement « est efficace sur plusieurs points : le développement de l'autonomie des élèves, la mise en place de repères, la compréhension au niveau des consignes, la possibilité de travailler en petit groupe et la proposition d'activités manuelles ». Ainsi, « l'intégration est de plus en plus

importante (...) mais tout cela demande du temps car il faut installer une confiance et faire accepter (sa) présence ».

Il ne faut pas oublier qu'auxiliaire de vie scolaire et enseignant ne travaillent pas seules avec les élèves, il y a également tous les pairs tels qu'orthophonistes, psychomotriciens ou autre.

1.4 Relation entre enseignant et auxiliaire de vie scolaire

Tous les individus interrogés ont de bonnes relations avec l'enseignant. Les raisons divergent : la mise en confiance de l'enseignante par rapport à l'auxiliaire de vie scolaire (tutoiement dès la première rencontre, explication du ou des cas de(s) élève(s) en situation de handicap), l'enseignant et l'auxiliaire de vie scolaire se connaissent déjà, l'enseignant est à l'écoute, toujours présente et apporte une aide à l'avs, une très bonne communication.

Lors de mes entretiens, les auxiliaires de vie scolaire n'ont pu m'expliquer les raisons de la bonne entente avec l'enseignant. Pour elles, tout s'est mis en place « naturellement » de par la volonté des enseignants d'intégrer des élèves handicapés et donc d'avoir une aide, une personne, un auxiliaire de vie scolaire avec eux, dans leur classe.

La relation semble excellente lorsqu'il y a une bonne communication ainsi qu'une motivation de la part des enseignants à participer aux actions des auxiliaires de vie scolaire. A contrario, un avs-i (en collège) précise que certains enseignants comprenaient les difficultés tandis que d'autres pas du tout. Cet individu pense également que cela était aussi compliqué pour elle que pour les professeurs. « Avec certains professeurs, je sentais que je pouvais leur faire part de mes doutes. Avs-i, c'est vraiment individuel, et par moment c'est très dur !! Heureusement qu'avec certains professeurs, je me sentais soutenue ».

Cette relation mise en place naturellement ne nécessite pas d'outils de communication. En effet, la plupart des avs interrogés n'utilise qu'un outil peu formel : la parole. La communication se fait soit dès que le moment se fait sentir, soit à chaque fin de journée. « Nous faisons un compte rendu oral à la fin de la journée pour parler du comportement de l'enfant et (savoir) si tout s'est bien passé ». Pour

l'avs-i qui travaillait au collège, elle n'hésitait pas à laisser des mots aux professeurs « les casiers de professeurs étaient souvent inondés de mes petits mots. Mais sinon, il n'y avait pas tellement d'outils de communication ».

Néanmoins, toutes les situations ne se déroulent pas de la même manière : un auxiliaire de vie scolaire peut n'avoir que de très maigres dialogues avec un enseignant. Cela peut alors créer un manque chez l'avs qui a besoin d'aide et de conseils. Il faut alors forcer la communication.

En effet, cette dernière est un outil primordial pour favoriser la relation entre un enseignant et un auxiliaire de vie scolaire. Elle peut permettre à l'avs de trouver peu à peu sa place et son rôle dans la classe. La plupart décrivent leur place dans la classe comme étant en retrait. Ainsi, comme l'explique une des avs, il faut être « un maximum en retrait, mon rôle n'étant pas de me substituer à l'enseignant ». Mais cette communication ne s'arrête pas là. Les auxiliaires de vie scolaire doivent également participer à des réunions. La plupart du temps, ils assistent aux Projet de Personnalisé de Scolarisation (PPS) où ils ont leur place au sein de l'équipe éducative : les auxiliaires de vie scolaire ont alors un temps de parole identique à n'importe quel autre professionnel autour de la table. Ils sont ainsi considérés comme des professionnels au même titre que l'enseignant par exemple. Ces réunions semblent importantes pour les avs qui les décrivent comme « utiles » et « bénéfiques ». Le cas échéant, lorsqu'il n'y a pas d'assistance aux réunions, l'avs peut alors discuter avec la directrice et l'enseignant : « En cas de problème, je me dirige vers eux pour avoir du soutien ou pour qu'elles puissent m'aider ».

La communication est alors l'outil de base dans la relation avec l'enseignant. Elle permet d'aborder les points qui ne vont pas, d'y remédier, tant sur le plan de l'accompagnement de l'élève en situation de handicap que sur la relation existante entre l'auxiliaire de vie scolaire et l'enseignant.

Lors du traitement du recueil de données, toutes les avs interrogées ont répondu par l'affirmative à la question « le contact a-t-il été tout de suite bon avec l'enseignant ? ». Cette satisfaction s'en ressent également lors de ma dernière interrogation « aimez-vous votre métier ? ». Toutes aiment ce qu'elles font. Trois d'entre elles évoquent cependant une triste réalité : « le contrat qu'on nous propose est déprimant ». « J'aime mon métier même si à bien des niveaux, il n'est pas reconnu comme tel. Souvent, on entend que ce n'est pas un métier, une profession, mais un emploi. Pourtant, aujourd'hui, il faut des avs, et je crois qu'il va en falloir de

plus en plus car de nombreux enfants ont des difficultés ». C'est pourquoi, certaines personnes n'envisagent ce métier qu'à court terme. « Je ne vois pas cela comme un métier sachant qu'on ne peut l'exercer plus de 6 ans... ! C'est une sorte de tremplin, de passerelle, qui a enrichi mes bases pour devenir éducatrice spécialisée. J'ai apprécié exercer cette fonction, mais je n'aurais pas tenu plus longtemps ».

Cependant, lors de mon entretien avec la coordinatrice du dispositif avs/aseh, la plupart des avs souhaiteraient poursuivre ce métier si elles le pouvaient. Elles souhaiteraient qu'il soit reconnu et que l'on puisse l'exercer à vie. A cette période de fin d'année, c'est d'autant plus dur pour les auxiliaires de vie scolaire car elles ne savent pas de quoi sera fait leur avenir proche.

2- Enquête auprès des enseignants

2.1 Le questionnaire

Ce questionnaire a été établi afin d'avoir également l'avis des enseignants. En effet, ils sont les acteurs de la relation. Ils sont chargés de mettre en confiance l'auxiliaire de vie scolaire et de les guider. La coordinatrice du dispositif avs/aseh pense, au même titre que les avs, effectue une brochure, à destination des enseignants et des chefs d'établissements, regroupant et décrivant la mission des avs (cadre général, ce qu'on peut lui demander...). Pour elle, il y a un manque évident d'informations dans les écoles sur la mission des auxiliaires de vie scolaire.

Voici le questionnaire proposé aux enseignants (en annexe 4) :

Enquête enseignants

Dans le cadre de mon mémoire de master 2 MEEFA (Métiers de l'Education, de l'Enseignement, de la Formation et de l'Accompagnement) portant sur la relation AVS/enseignant, je mets en place une enquête pour explorer la relation existante entre vous et l'AVS de votre classe. Cette enquête restera anonyme.

- 1) Depuis quand avez-vous une AVS dans votre classe ?**

- 2) Cela vous dérange-t-il ? Si non, pourquoi ? Si oui, pourquoi ?**

- 3) Avez-vous trouvé une méthode de travail complémentaire entre vous et l'AVS (un outil de communication tel que cahier ou autre...)? Explicitez.**

- 4) Quels dispositifs mettriez-vous en place pour améliorer votre relation (si besoin est) ?**

- 5) Pensez-vous qu'une bonne coopération entre vous et l'AVS favorise la réussite de l'élève en situation de handicap ? Pourquoi ?**

2.3 Recueil des données

Lorsqu'on leur demande s'il est dérangement pour eux d'avoir une auxiliaire de vie scolaire dans leur classe, la plupart des enseignants répondent par la négative. Pour eux, l'avs est une aide précieuse pour l'élève en situation de handicap et un soutien pour l'enseignant. L'avs permet de « décharger » l'enseignant, et apporte une aide bénéfique à l'élève. L'auxiliaire de vie scolaire est nécessaire pour permettre le multi niveau dans les classes de CLIS, assurer la sécurité en cas de crise de comportement, permettre l'aide à l'inclusion individuelle et collective, mais permet aussi la présence d'un second regard adulte sur la classe. Ce qui permet à l'enseignant de ne pas franchir des limites subtiles lorsqu'il rencontre une situation difficile avec l'élève.

Lorsque le handicap de l'élève nécessite un peu moins de discrétion en classe de la part de l'avs, cela peut être dérangement pour l'enseignant. Néanmoins, la plupart réussissent à trouver leur méthode de travail. C'est souvent par l'oral que tout se fait : « pas de communication écrite mais on prend quelques instants le matin ou avant l'atelier pour des explications ou l'étayage attendu de l'avs ».

De plus, pour tous, une bonne coopération entre l'auxiliaire de vie scolaire et l'enseignant est importante et favorise la réussite de l'élève en situation de handicap. « D'une part pour que l'avs se sente à l'aise dans la classe et donc ait l'attitude adaptée à l'enfant et d'autre part pour qu'elle puisse coller à nos attentes vis-à-vis de l'élève concerné ». Ainsi, « on instaure un climat de confiance et un suivi. Elle peut solliciter l'élève et réexpliquer les consignes. C'est très important qu'elle soit là ». Il faut « que nous soyons en accord sur les actions de chacun ». Une bonne coopération permet également plus d'inclusions de la part de l'élève, plus de sécurité tant sur le plan physique que psychologique (l'anxiété qui peut régner dans une classe est diminuée) ce qui permet d'aboutir sur un climat plus favorable, plus propice aux apprentissages, plus apaisé pour l'élève, pour l'enseignant et pour l'auxiliaire de vie scolaire.

Dans certains cas, mais cela n'a pas été évoqué dans les questionnaires, la relation se passe mal. Soit de par l'attitude de l'enseignant, soit de par celle de l'auxiliaire de vie scolaire.

III- Rendre opérant la relation entre l'enseignant et l'auxiliaire de vie scolaire

1) Structuration de la relation avec l'enseignant

1.1 La charte relationnelle

Ecrire une charte relationnelle pour l'intégration de l'enfant, c'est mettre en place des règles de vie en commun pour entrer dans une relation où chacun apporte et ainsi est en droit d'attendre. Une charte relationnelle sert à définir la relation que l'on souhaite aujourd'hui en la réactualisant au fil du temps. Pour cela, les différents partenaires définiront séparément leurs apports possibles, leurs attentes et leurs zones d'intolérance.

Les élèves, les enseignants, les avs ont des apports qui méritent d'être exprimés, mis en valeur, concrétisés par des actes. Ils ont également des attentes qu'il est possible de différencier en besoins et désirs, des limites à poser, des non à exprimer, des zones d'intolérance à préciser. D'après Marc EDOUARD¹⁴ et ses recherches, un groupe d'auxiliaires de vie scolaire a pu définir ses apports, ses attentes et ses zones d'intolérance dans le vécu de sa fonction. Nous nous intéresserons qu'aux apports, attentes et zones d'intolérance concernant les enseignants.

Concernant les apports, les auxiliaires de vie scolaire cherchent à apporter (avec l'enseignant) un apport de connaissance sur le handicap et sur les handicaps, une aide, un allègement dans les tâches matérielles et pédagogiques, une collaboration dans le suivi de l'élève et une participation à la vie de l'école ainsi que des clés pour comprendre ce que vit l'enfant.

Concernant leurs attentes, les auxiliaires de vie scolaire ont besoin d'être accueillis et acceptés par l'équipe pédagogique, d'être écoutés, entendus lorsqu'ils donnent un avis ou proposent des idées, de disposer d'un lieu et d'un matériel spécifique à leur fonction, d'être reconnus comme des professionnels, d'un maximum de transparence dans la circulation des informations et de participer aux réunions, aux bilans de l'équipe pédagogique. De plus, les auxiliaires de vie scolaire ont le désir d'une bonne entente avec l'équipe, que l'on distingue nettement leur fonctions par rapport aux différents services, que leur travail installe et pérennise la fonction d'avs dans les écoles et d'être reconnus comme des partenaires.

¹⁴ EDOUARD, Marc. Agrandir la vie : les fonctions des Auxiliaires de Vie Scolaire. SCEREN.2003

Ces apports et attentes permettent alors de poser le cadre du métier d'auxiliaire de vie scolaire.

1.2 La présence de l'auxiliaire de vie scolaire

La présence de l'auxiliaire de vie scolaire dans l'institution avec les enseignants doit être pensée comme travailler en équipe éducative, être respecté comme un des membres de l'équipe éducative (exprimer son point de vue et ses remarques, écouter les différents points de vue, connaître et faire respecter les règles de vie collective de l'école, du collège, du lycée, participer aux différents projets), bénéficier de temps de régulation, de temps de concertation avec l'enseignant et le chef d'établissement (évaluer régulièrement ce travail d'accompagnement, entendre les remarques, analyser sa pratique professionnelle pour l'améliorer), être associé aux différents temps forts de la vie de l'établissement : conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de classe (participer aux réunions, s'intéresser et s'impliquer dans la vie de l'établissement pour favoriser la socialisation scolaire de l'élève).

Pour ces trois points, il en revient essentiellement à l'auxiliaire de vie scolaire de s'intégrer au mieux dans l'ensemble de la vie dans l'école avec les professionnels y travaillant. Il se doit alors d'être professionnel et de s'intéresser un maximum à l'élève, mais également à l'enseignant pour acquérir sa méthode de travail.

Lors de mon entretien avec la coordinatrice du dispositif avs/aseh, elle m'a assurée que le point primordial dans la relation avec l'enseignant est la discrétion de l'auxiliaire de vie scolaire. En effet, ce dernier n'a pas un rôle de pédagogue et ne doit se substituer à l'enseignant. Il est présent pour apporter une aide (tant à l'enfant qu'à l'enseignant) mais ne peut remettre en question la pédagogie de l'enseignant. L'auxiliaire doit alors avoir une qualité importante : l'adaptation. S'adapter aux manières de travail de l'enseignant pour permettre une bonne relation et une efficacité auprès de l'enfant en situation de handicap.

En effet, la coordinatrice m'a cité l'exemple d'une auxiliaire de vie scolaire qui remettait en question les outils et l'organisation pédagogique de l'enseignant. Ceci est impensable. L'avs doit s'adapter et se faire le plus discrète possible dans une

classe. Néanmoins, cette discrétion ne doit s'appliquer qu'en classe : effectivement, le travail de l'auxiliaire de vie scolaire c'est aussi et surtout la vie en équipe.

1.3 La vie en équipe

Vivre en équipe dans un établissement scolaire, c'est mettre en place une multitude de JE pour vivre un nous dans un projet commun. Cette vie d'équipe n'est pas chose facile à vivre dans la durée. Elle obéit à plusieurs niveaux d'attentes conscientes ou inconscientes, implicites ou explicites, pas toujours nettement identifiées mais bien réelles cependant. Vivre en équipe dans un établissement scolaire demande à conscientiser les différentes strates qui traversent le quotidien, qui sont toujours présentes et dont les dynamiques peuvent prendre plus d'importance que d'autres suivant les situations vécues. Voici les différents niveaux (strates) qui alimentent la vie en équipe :

- Le niveau fonctionnel : il unit les professionnels. Il concerne l'organisation, le management, les emplois du temps, les différentes procédures inhérentes à tout établissement scolaire. Ce niveau est la première préoccupation de l'auxiliaire de vie scolaire.
- Le niveau affectif : dans les relations humaines, auxquelles est confronté l'auxiliaire de vie scolaire, il y a des personnes que l'on apprécie et d'autres moins. L'avs doit essayer de se détacher un maximum de l'élève : il est là pour faciliter sa scolarisation. L'amour que doit porter l'avs à l'enfant est un amour de séparation. « Je t'aime pour que tu me quittes, pour que tu prennes ton autonomie ». Un des risques de la fonction d'avs est de trop chercher à être aimé soit par l'élève, soit par les parents, soit par les enseignants. Cette demande parfois trop forte vient, pour une grande part, du manque de reconnaissance lié à leur fonction. Il arrive parfois que l'auxiliaire de vie scolaire doive lutter pour justifier sa place, une place qui normalement devrait être évidente.
- Le niveau sexué : il s'agit d'un ensemble de signaux qui confirment ou infirment l'identité sexuelle de la personne dans le groupe. Ce niveau

est particulièrement présent dans l'accompagnement de l'élève adolescent.

1.4 Les souffrances de l'auxiliaire de vie scolaire

L'auxiliaire de vie scolaire éprouve souvent des difficultés à trouver sa place parmi les différents partenaires (enseignants, parents, intervenants extérieurs). En effet, la présence d'un avs peut susciter des attentes qui ne sont pas les bonnes : ainsi, un enseignant peut attendre un adjoint d'enseignement, un personnel de service, quant à l'attente des parents, elle n'est pas toujours compatible avec la situation au sein de la classe. Il existe souvent un décalage entre le souhait des parents et les possibilités offertes par une scolarisation en classe ordinaire.

De plus, il revient souvent à l'auxiliaire de vie scolaire de gérer des situations potentiellement conflictuelles. Il faut alors vite qu'il apprenne à taire certaines remarques pour ne pas amplifier le conflit. Cette prise de recul est essentielle pour éviter des souffrances. Une formation insuffisante place les auxiliaires de vie scolaire devant de réelles difficultés à faire correctement leur travail. Des situations particulières d'accompagnement d'élèves porteurs de handicap physique ou mental peuvent engendrer des souffrances physiques, psychologiques ou morales. L'absence de soutien ou de reconnaissance renforce alors ce sentiment d'incompétence.

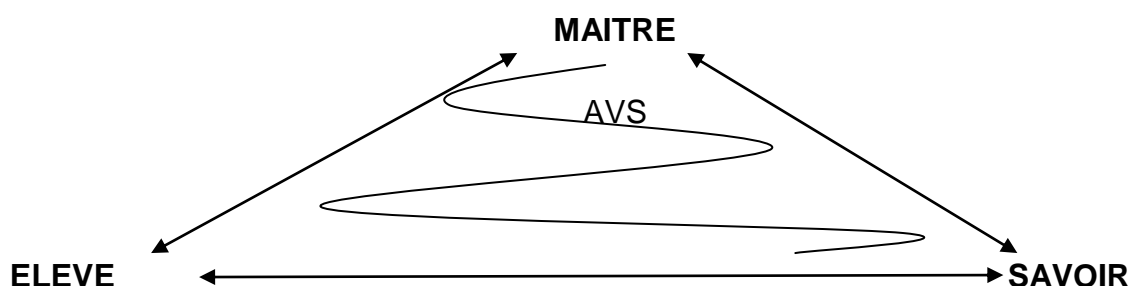
L'expression de ces souffrances peut permettre de prendre du recul et d'acquérir de l'expérience. A contrario, le silence engendre l'enfermement dans un mal-être qui peut se traduire par un arrêt maladie ou provoquer une dépression d'après la coordinatrice du dispositif avs/aseh. La prise de recul est alors nécessaire pour garder un certain équilibre professionnel et personnel. Mais comment prendre du recul si l'auxiliaire de vie scolaire ne s'entend pas avec l'enseignant ? L'avs se sent alors isolé, ayant peu de recours lorsqu'il se trouve dans une situation difficile. Néanmoins, ce n'était pas le cas lors de mes rencontres avec les auxiliaires de vie scolaire, ni même dans les questionnaires remplies. Il existe vraiment très peu de cas renvoyant à une dépression ou autre de l'auxiliaire de vie scolaire.

Toutefois, certaines souffrances peuvent aussi être d'ordre matériel tel que le salaire, les déplacements peu ou mal remboursés ou la demande de professionnalisation quant à ce métier. Comment avoir une conscience professionnelle à son maximum (et un investissement total) quand il est impossible d'envisager une vision de carrière possible ? Cela a souvent été évoqué lors de mes entretiens (et déploré) mais les auxiliaires de vie scolaire aiment leur travail et savent passer outre et rester compétents.

2) Relation avec l'auxiliaire de vie scolaire

2.1 Le fonctionnement mis entre les mains de l'enseignant

L'enseignant et l'auxiliaire de vie scolaire vont travailler ensemble, dans la classe, un certain nombre d'heures par semaine. Il est donc préférable et pour eux, et pour l'enfant, que la relation se passe le mieux possible (entre enseignant et avs, entre avs et enfant, entre enseignant et enfant).



Chacun doit alors trouver sa place et son rôle.

La présence d'un auxiliaire de vie scolaire auprès de l'élève doit être pensée comme un moyen d'optimiser la situation d'apprentissage dont la responsabilité entière appartient à l'enseignant. Dans ce contexte le positionnement et les interventions de l'auxiliaire de vie scolaire sont élaborés en étroite concertation avec l'enseignant de la classe et trouvent toute leur pertinence par une préparation anticipées de la situation d'apprentissage.

Ainsi, l'enseignant doit prévoir, en collaboration avec l'avs et en fonction de chaque situation d'apprentissage, les interventions particulières de ce dernier, qui ne doivent, en aucun cas, empiéter sur la responsabilité pédagogique de l'enseignant. La

présence d'un autre adulte dans la classe ne doit pas conduire l'élève dans une situation d'isolement de par des mises en activités pédagogiques trop détachées de celles du groupe classe ou du fait d'une posture de l'auxiliaire de vie scolaire faisant obstacle à la mission pédagogique de l'enseignant.

2.2 Volonté de l'enseignant : distinction avs-i et avs-co

Concernant les enquêtes effectuées, les enseignants ont toujours été favorables à une intégration d'une seconde personne dans la classe. Néanmoins, lors d'entretiens, la distinction entre avs-i et avs-co s'est vite fait ressentir : en effet, pour les enseignants de CLIS, le positionnement de l'auxiliaire de vie scolaire semble plus clair. Il est plus facile de l'intégrer de par l'envie et le besoin que ressent l'enseignant d'être aidé. C'est l'enseignant spécialisé de la CLIS qui élabore le projet de scolarisation partielle en classe ordinaire, d'un de ses élèves. Il le fait en collaboration avec l'enseignant qui va l'accueillir dans sa classe et bien sûr avec l'avs-co. Ces temps de scolarisation sont prévus dans un écrit et le rôle de l'avs-co peut y être précisé. Ensemble, les acteurs du projet se fixent un objectif : l'élève concerné doit être capable d'effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des élèves de la classe accueillante.

De plus, d'après un enseignant de CLIS, l'auxiliaire de vie scolaire est nécessaire pour permettre : le multi niveau (il est possible de travailler en petit groupe, l'enseignant travaille avec un groupe en particulier tandis que l'avs travaille avec l'autre), une réelle sécurité en cas de crise grave du comportement (un élève fuyant dans le couloir, l'enseignant le poursuivant, l'avs s'occupe alors des élèves de la classe), l'inclusion des élèves tant collective (avec les autres classes) qu'individuelle. Enfin, l'avs-co permet un second regard adulte. « Cela permet un regard empreint d'humanité sur l'autre ». Ce regard favorise la remise en question qui amène l'enseignant à ne pas franchir des limites subtiles ou facilement franchissables dues à la situation. L'avs-co est associé à la classe : il peut prendre des initiatives, s'occuper de groupes d'enfants.

Pour l'avs-i, il peut être plus difficile de définir son rôle et sa place au sein de la classe. L'enseignant n'était peut-être pas prêt à recevoir et un élève en situation de handicap et un auxiliaire de vie scolaire. La situation peut être plus floue pour eux de

par le manque d'information de l'enseignant et de l'avs concernant le handicap de l'élève. Ils se retrouvent alors tous deux dans une situation qu'ils ne connaissent que très peu et dont il est difficile de mettre en place les dispositifs pédagogiques.

Néanmoins, parmi les enquêtes, chaque personne interrogée semble rechercher la meilleure place et être le plus efficace possible.

3) Les outils envisageables rendant plus opérant la relation

Les enquêtes et entretiens effectués m'ont permis d'étudier, d'un point de vue humain, le ressenti des auxiliaires de vie scolaire ainsi que ceux des enseignants. La plupart du temps, les relations entre enseignant et avs se passent bien. Tout se fait par le dialogue. Lorsque la situation se passe mal, il est difficile de rejeter la faute sur l'enseignant ou sur l'auxiliaire de vie scolaire. En effet, il y a certains cas où l'avs prend des initiatives et se permet des jugements pédagogiques, et d'autres où l'enseignant accepte mal la présence d'une tierce personne dans sa classe (ça peut être par peur d'un jugement, par le « bruit » que cela engendre...). Voici alors différents dispositifs permettant au pire d'améliorer la relation et au mieux de la renforcer encore plus. Ils peuvent être mêlés les uns aux autres et sont, bien évidemment, en parallèle avec la communication entre l'enseignant et l'auxiliaire de vie scolaire.

3.1 Le cahier de liaison

Le cahier de liaison peut se révéler être un outil efficace rendant plus opérant la relation enseignant et avs. Lors d'un entretien avec un enseignant de CLIS, il m'a dit avoir déjà utilisé ce type d'outil. L'enseignant y met alors les consignes précises que l'avs devra expliquer à l'élève quant à l'activité pédagogique à réaliser. Il y inscrit également les réactions que l'avs doit avoir face à telle ou telle situation. Ce cahier de liaison fixe ainsi les tâches du jour avec le comportement que l'auxiliaire de vie scolaire doit adopter. Cela permet de rassurer l'avs novice qui ne connaît que très

peu (voir pas du tout) le milieu du handicap. Mais cela permet également de rassurer l'enseignant quant au dispositif pédagogique que l'avs adopte avec l'enfant. Grâce au cahier de liaison, l'enseignant donne le rôle et la place de l'auxiliaire de vie scolaire qui sait ce qu'on attend de lui.

Dans le cas où les deux partenaires découvrent l'enfant et son handicap, le cahier de liaison permet de laisser une trace des différents dispositifs mis en place avec l'élève : ainsi, il permet de mettre en évidence les comportements à adopter ou non, les manières d'interagir avec l'élève, ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné...

Le cahier de liaison peut prendre la forme d'un réel cahier (ou classeur) regroupant les fiches d'activités que l'avs devra mener. Chaque fiche pourrait s'établir comme une fiche de préparation d'enseignant mais où, pour chaque phase, le comportement de l'avs serait décrit.

Au bas de chaque fiche, il pourrait y avoir une case « commentaires » réservée à l'enseignant et à l'avs pour connaître leur ressenti face à l'activité. Il serait à retirer progressivement.

3.2 Le bilan mensuel ou contrat

Le bilan mensuel ou le contrat sont deux dispositifs qui ont été proposés par des enseignants. Le bilan mensuel se déroulerait entre l'enseignant et l'auxiliaire de vie scolaire et permettrait de faire le point sur divers objectifs tant sur l'élève que sur l'avs (et également sur l'enseignant). Si la communication entre les deux partenaires est difficile, la présence d'un tiers pourrait générer une médiation et un avis extérieur important. Généralement, et cela s'est vérifié dans les questionnaires, le bilan mensuel est peu mis en place car la communication se fait dès que nécessaire le jour même.

Le contrat serait un dispositif établi par l'enseignant et l'auxiliaire de vie scolaire. Il y serait définis des objectifs en fonction du handicap de l'élève (dont l'avs à la charge) : laisser une part d'autonomie à l'élève, lui expliquer les consignes, ne pas faire à sa place. Il serait rempli à chaque trimestre (ou plus si nécessaire) avec l'enseignant et l'auxiliaire de vie scolaire pour voir l'évolution. Ce contrat serait axé sur l'autonomie de l'élève mais permettrait de renforcer le travail relationnel de l'enseignant et de l'avs. (cf. « fiche évaluation de l'autonomie de l'élève » en annexe).

3.3 Evaluation des partenaires

Une évaluation comportementale pourrait également permettre à l'enseignant ou à l'auxiliaire de vie scolaire de se remettre en question et d'être dans une relation honnête. Elle permettrait de mettre en place les axes élémentaires de travail et évaluerait l'un envers l'autre sur ces derniers. Par exemple, cordialité/politesse, fermeté/exigence, qualité d'expression orale, laisser l'élève en autonomie etc... Tous les axes peuvent être mis en place par l'enseignant, l'avs et une tierce personne. Un enseignant a conseillé de mettre en évidence la relation par une tierce personne. Elle peut ainsi jouer un rôle de médiateur, de modulateur. Il ne faut pas y voir un jugement de valeur, mais plutôt un outil permettant de rendre compte des attitudes et comportements, des défauts et qualités de chaque partenaire.

3.4 Les réunions

Les réunions, ou tout du moins la communication, est indispensable dans n'importe quelle relation. Les réunions permettent de faire une mise au clair. Outre les bilans mensuels évoqués plus haut, des réunions peuvent être mises en place lorsque la situation entre avs et l'enseignant est vraiment impossible. D'après la coordinatrice du dispositif avs/aseh, cela n'arrive que très rarement.

Ainsi, lorsqu'il y a de réelles tensions, on tente de régler ça en interne avec l'avs, l'enseignant et le directeur de l'école. Si les tensions persistent, l'inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'ASH prend rendez-vous avec l'avs pour discuter et comprendre le problème.

Dans des cas vraiment très rares, il est possible d'effectuer un déplacement d'école (l'auxiliaire de vie scolaire change d'établissement) ou même d'interrompre une mission d'un commun accord.

Ces divers outils peuvent rendre plus opérants le partenariat enseignant et avs car ils sont, pour certains, établis en concertation, et favorise la communication : en effet,

les communications sont différentes pour les avs-i et pour les avs-co. Ces derniers ont une communication plus fluide, une proximité avec l'enseignant et n'utilisent donc que très peu d'outils. Concernant les avs-i, ils ont besoin d'un temps de concertation organisé, la majorité du temps, par l'enseignant. Il en va alors de l'enseignant de se rendre disponible.

Conclusion

La relation humaine qui lie l'enseignant et l'auxiliaire de vie scolaire est difficile à évaluer car elle repose sur des caractères individuels. Néanmoins, si l'on établit le rôle et la place que chaque partenaire doit occuper, et qu'ainsi on structure la relation, l'acte pédagogique en lui-même ne pourra être que plus favorable à l'enfant. Il est important de souligner qu'une relation pourra être véritablement opérante si l'enseignant a la volonté et le besoin d'accueillir une aide dans sa classe et si l'auxiliaire de vie scolaire respecte sa place (attribuée et élaborée de pair avec l'enseignant). Il va alors de soi qu'une bonne collaboration s'investit dans l'accompagnement de l'enfant et utilise, si nécessaire, des outils de travail (comme évoqués dans la troisième partie) divers et variés : le partenariat s'approprie ainsi une méthode de travail sans cesse remise en question (par la communication ou d'autres outils) n'ayant pour cible que l'atteinte des objectifs fixés concernant l'élève en situation de handicap.

Sources et références bibliographiques

Ouvrages

- EDOUARD, Marc. *Agrandir la vie : les fonctions des Auxiliaires de Vie Scolaire*. SCEREN: CRDP Académie d'Amiens, 2003.
- COCHETEL, Grégoire, EDOUARD, Marc. *Auxiliaire de Vie Scolaire : accompagner l'élève handicapé*. SCEREN : CRDP Académie d'Amiens, 2009.

Publications électroniques

- Union Nationale pour l'Avenir de l'Inclusion Scolaire, Sociale et Educative. *Pour un métier de l'accompagnement dans les espaces sociaux de droits communs des enfants à besoins éducatifs particuliers* [en ligne]. Mise à jour le 6 mars 2011. [consulté en avril et mai 2011]. Disponible à l'adresse : <http://unaisse.free.fr/>
- Ministère de l'Education Nationale. *La scolarisation des élèves handicapés* [en ligne]. Mise à jour mai 2011. [consulté en avril et mai 2011]. Disponible à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html>
- Fédération des PEP. *Scolariser son enfant malade ou accidenté* [en ligne]. Ecedi. [Consulté le 25 mai]. Disponible à l'adresse : http://www.lespep.org/ewb_pages/h/home-scolariser.php
- FNASEPH. *Fédération Nationale des Associations au Service des Elèves Présentant une situation de Handicap* [en ligne]. Mise à jour en mai 2011. [consulté en mai 2011]. Disponible à l'adresse : <http://www.fnaseph.org/>

Périodiques

« *Auxiliaire de vie scolaire, un nouveau métier ?* », La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, 2009, éditions de l'INS HEA, numéro 45.

Annexes

Annexe 1

Protocole d'accompagnement d'un élève handicapé par un(e) auxiliaire de vie scolaire¹⁵

Nom de l'élève :

Présentant légal :

Prénom :

Adresse :

Né le :

Classe :

Téléphone :

Etablissement scolaire :

Nom de l'auxiliaire :

Adresse :

Directeur ou chef d'établissement :

Téléphone

Téléphone :

Membres de l'équipe éducative ayant participé à l'analyse des besoins
d'accompagnement :

.....
.....

Définition des besoins d'accompagnement :

La présence d'un auxiliaire de vie scolaire rendrait-elle possible une intégration qui
actuellement ne peut être envisagée par l'équipe éducative ?

.....

Pourquoi ?

.....

La présence d'un auxiliaire permettrait-elle d'augmenter le temps de scolarisation de
l'élève ?

.....

Pourquoi ?

.....

L'élève a-t-il besoin d'un auxiliaire de vie scolaire de manière :

Temps hebdomadaire de scolarisation de l'élève :

.....

¹⁵ Tiré de l'ouvrage de EDOUARD, Marc. Agrandir la vie : les fonctions des Auxiliaires de Vie Scolaire.
SCEREN.2003.

Temps hebdomadaire d'accompagnement par un auxiliaire :

.....

Continue

Discontinue

Occasionnelle

Tâches principales de l'auxiliaire

Aide aux déplacements dans l'établissement scolaire

Aide à l'installation matérielle dans la salle en début d'activité

Aide pendant les cours.

Préciser la nature de l'aide (ex : prise de notes, aide à la concentration, répétition des consignes, aide à la manipulation d'outils, etc...) :

.....

Activités pédagogiques hors de l'établissement :

.....

L'accompagnement est-il nécessaire lors des sorties scolaires ? des classes transplantées ?

.....

Aide en dehors des cours

Préciser (ex : intervention en appui des gestes de la vie quotidienne (toilettes, repas), accompagnement jusqu'au lieu de soin, garderie, etc...)

.....

Est-il prévu un accompagnement dans des lieux extra scolaires (transports, loisirs, activités culturelles ou sportives... ?

.....

Tâches particulières (soins autorisés, portage, change de couches ou de vêtements...) :

(définis avec le responsable du service de soins et le médecin scolaire)

Dispositions prévues en cas d'absence :

- De l'élève
- De l'enseignant
- De l'auxiliaire

Observations :

.....

Annexe 2

Fiche d'évaluation de l'autonomie de l'élève¹⁶

Nom de l'élève :

Date de naissance :

Classe :

Etablissement :

		1	2	3
Vie quotidienne	1. Déplacement dans l'établissement 2. Installation dans la classe 3. Repas 4. Hygiène 5. Soins autorisés 6. Habillage			
Vie scolaire	7. Expression verbale et/ou non verbale 8. Compréhension verbale et/ou non verbale 9. Prise de notes 10. Utilisation des supports pédagogiques 11. Réalisation des activités ou exercices 12. Manipulations 13. Utilisation de matériel adapté à son handicap 14. Utilisation du matériel informatique 15. Contrôles 16. Activités motrices ou sportives 17. Sorties extrascolaires			
Vie de l'élève	18. Sécurité 19. Appréhension de l'environnement scolaire 20. Entrée en relation avec les autres 21. Respect des règles de vie 22. Persévérance dans l'activité 23. Prise d'initiative 24. Situation de « crises »	Jamais	Rare	Eventuelles

Définition des niveaux d'autonomie. La personne est :

1. Autonome quand elle fait par elle-même, totalement, spontanément, habituellement, et correctement.
2. Semi-autonome quand au moins un de ces qualificatifs n'est pas observé.
3. Dépendante quand elle ne fait pas par elle-même, ni totalement, ni spontanément, ni habituellement, ni correctement

¹⁶ Tiré de l'ouvrage de EDOUARD, Marc. Agrandir la vie : les fonctions des Auxiliaires de Vie Scolaire. SCEREN.2003.

Préciser le besoin d'accompagnement

1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.
11.
12.
13.
14.
15.
16.
17.
18.
19.
20.
21.
22.
23.
24.

Définitions des niveaux d'autonomie. La personne est :

1. Autonome quand elle fait par elle-même, totalement, spontanément, habituellement, et correctement.
2. Semi-autonome quand au moins un des ces qualificatifs n'est pas observé.
3. Dépendante quand elle ne fait pas par elle-même, ni totalement, ni spontanément, ni habituellement, ni correctement.

Lorsque l'évaluation « semi-autonome » est utilisée, il faut préciser dans la colonne de droite quelle est la nature de l'accompagnement nécessaire et quand il est nécessaire.

Annexe 3

Enquête auxiliaire de vie scolaire

Dans le cadre de mon mémoire de master 2 MEEFA (Métiers de l'Education, de l'Enseignement, de la Formation et de l'Accompagnement) portant sur la relation AVS/enseignant, je mets en place une enquête pour explorer vos conditions de travail et découvrir un peu plus le métier que vous exercez. Cette enquête restera anonyme.

Questions générales

- 1) **Quel est votre sexe ?** féminin
- 2) **Quel est votre âge ?** 21 ans
- 3) **Depuis quelle année exercez-vous ce métier ?** depuis janvier 2011
- 4) **Quel type de contrat vous a-t-on proposé ?** CAE
- 5) **Quelle est votre fonction (AVS-i, AVS-co...) ?** AVS
- 6) **Quelle est votre durée hebdomadaire de travail ?** 20h par semaine
- 7) **Quel est votre métier concrètement ?** auxiliaire de vie scolaire, j'accompagne l'enfant en classe, l'aide dans les différentes activités à accomplir, l'aide à se concentrer dans son travail

Formation et qualité de l'accompagnement

- 8) **Avez-vous bénéficié d'une formation pour accompagner les élèves en situation de handicap ? Si oui, développez le taux horaire, les objectifs de la formation etc...**
Non, je n'ai bénéficié d'aucune formation pour accompagner les élèves en situation de handicap.
- 9) **Quelle était votre situation avant d'être AVS ?**
Avant d'être avs, j'étais étudiante en BTS Management des unités commerciales

10) Combien d'élèves accompagnez-vous cette année ? Pouvez-vous décrire les différents cas (handicap, temps d'accompagnement en classe)?

J'accompagne deux élèves cette année, problème de concentration en classe pour les 2 élèves dont je m'occupe. Temps d'accompagnement : 14 heures (ce1), 6h (moyenne section)

11) Que faites-vous lorsque l'élève est absent ?

Quand l'élève est absent je me rends chez l'autre élève dont je m'occupe dans un autre établissement

12) Votre accompagnement vous paraît-il efficace ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Oui, il me paraît efficace. L'enfant se sent plus rassurée avec la présence de l'avs. L'enfant est plus concentré et attentif lors des activités après explication.

Relation entre l'enseignant et vous

13) Depuis combien de temps êtes-vous dans cette école ?

Depuis janvier 2011

14) Quelle relation avez-vous avec l(es) enseignant(s) ?

Une bonne entente, excellente enseignante à l'écoute, elle est toujours présente en cas de force majeure, et elle m'aide beaucoup avec l'enfant en difficulté.

15) Le contact a-t-il été tout de suite bon ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Le contact a été un peu difficile au départ. L'enfant a mis un peu de temps à m'accepter. Mais petit à petit, une relation s'est instaurée entre l'enfant et moi. Parfois, l'enfant refuse toute autorité, mais cela rentre tout de suite dans l'ordre.

16) Existe-t-il un outil de communication entre vous et l'enseignant ?

Non, on discute à chaque fin de journée en classe pour faire un compte rendu de la journée passée.

17) Comment vous placez-vous par rapport à l'enseignant en classe lors des activités (en retrait, en binôme...) ? Comment travaillez-vous (ensemble, chacune de son côté...) ? Explicitez.

J'accompagne plus l'enfant lors des activités. Mais généralement, on travaille ensemble ou par groupe. Cela dépend des jours.

18) L'enseignant vous fait-il part, au préalable, de ses fiches d'activité lorsque vous devez prendre l'élève en charge ?

Oui, tous les jours.

19) Avez-vous des réunions avec l'enseignant ? Si oui, à quels sujets ? Si non, cela vous paraîtrait-il être une bonne idée ?

Nous faisons un compte rendu oral à la fin de la journée pour parler du comportement de l'enfant et savoir si tout s'est bien passé.

20) Avez-vous des réunions avec d'autres membres de l'école (ou extérieur) ? Vous semblent-elles utiles et bénéfiques pour vous ? Avez-vous un temps de parole ? Développez.

Non, nous discutons souvent avec la directrice et l'enseignante en cas de soucis. Je me dirige vers eux pour avoir du soutien ou pour qu'elle puisse m'aider. Tout se passe très bien entre nous.

21) Aimez-vous votre métier ?

C'est ma première expérience en tant qu'avs, cela me plaît beaucoup. C'est très intéressant. C'est une bonne découverte.

Enquête auxiliaire de vie scolaire

Dans le cadre de mon mémoire de master 2 MEEFA (Métiers de l'Education, de l'Enseignement, de la Formation et de l'Accompagnement) portant sur la relation AVS/enseignant, je mets en place une enquête pour explorer vos conditions de travail et découvrir un peu plus le métier que vous exercez. Cette enquête restera anonyme.

Questions générales

- 1) Quel est votre sexe ? féminin
- 2) Quel est votre âge ? 48 ans
- 3) Depuis quelle année exercez-vous ce métier ? depuis la rentrée 2008
- 4) Quel type de contrat vous a-t-on proposé ? contrat avenir de 26h transformé avec les changements de nom de contrat
- 5) Quelle est votre fonction (AVS-i, AVS-co...) ? avs
- 6) Quelle est votre durée hebdomadaire de travail ? 26 heures
- 7) Quel est votre métier concrètement ?

Formation et qualité de l'accompagnement

- 8) **Avez-vous bénéficié d'une formation pour accompagner les élèves en situation de handicap ? Si oui, développez le taux horaire, les objectifs de la formation etc...**

Lors de mon recrutement aucune formation. En cours d'année, les formations que j'ai eu avaient lieu le mercredi (sur notre temps libre et non rémunéré). Présentation du SPIGE, SESSAD, CMPP. Parler du handicap, échange sur les différentes pathologies. Lors de ces échanges, rien nous est donné pour intervenir auprès des enfants que l'on suit.

9) Quelle était votre situation avant d'être AVS ?

J'étais surveillante dans un lycée de Chartres. Encadrement, surveillance, échange avec les professeurs, les parents, aide dans le travail.

10) Combien d'élèves accompagnez-vous cette année ? Pouvez-vous décrire les différents cas (handicap, temps d'accompagnement en classe)?

J'accompagne 2 enfants. Le 1^{er} est au CP avec une prise en charge de 12h et cantine. Il a des retards de langage et a des crises régulières. Le 2^{ème} est en Grande Section de maternelle avec une prise en charge de 9h. Le petit garçon est autiste.

11) Que faites-vous lorsque l'élève est absent ?

Lors de l'absence de l'enfant, je reste dans la classe et aide les autres élèves de la classe. Ce sont en général les plus perturbateurs. Si l'absence est prolongée, je suis envoyée vers un enfant qui aurait besoin d'une avs mais où son dossier n'est peut être pas passé en commission au niveau de la MDPH.

12) Votre accompagnement vous paraît-il efficace ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Lorsqu'une avs aide un enfant en difficulté, il vaut mieux que cela soit efficace et bénéfique à l'enfant. Sans prétention, je pense que mon accompagnement est bénéfique mais je ne suis pas la seule à travailler auprès d'eux. Chacun des enfants que je suis va au SPIGE, chez un orthophoniste, psychomotricienne.

Relation entre l'enseignant et vous

13) Depuis combien de temps êtes-vous dans cette école ?

Depuis 2 ans.

14) Quelle relation avez-vous avec l(es) enseignant(s) ?

De bonnes relations.

15) Le contact a-t-il été tout de suite bon ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Pour l'école primaire, le jour de la rentrée, l'enseignante m'a dit de la tutoyer et qu'on était là toutes les deux pour l'enfant. En maternelle, il a fallu apprendre à se connaître. Pour ma part, je connaissais déjà l'enfant, mais aujourd'hui ce sont de bons rapports.

16) Existe-t-il un outil de communication entre vous et l'enseignant ?

Pour ma part, ça se passe bien.

17) Comment vous placez-vous par rapport à l'enseignant en classe lors des activités (en retrait, en binôme...) ? Comment travaillez-vous (ensemble, chacune de son côté...) ? Expliquez.

Pour les deux enfants, je suis à côté d'eux en classe. Avec le petit autiste, il faut tout expliquer, éventuellement, je le fais travailler au calme. Mais je veux qu'il soit plus autonome dans son quotidien. Je suis là pour l'aider, mais c'est la maîtresse « l'autorité ». On travaille ensemble car à long terme nous avons certains objectifs. En cp, je suis là. L'enfant le sait mais il faut qu'il travaille au maximum tout seul. Il a de gros problèmes de concentration.

18) L'enseignant vous fait-il part, au préalable, de ses fiches d'activité lorsque vous devez prendre l'élève en charge ?

Au moins une fois par semaine on fait le point. On regarde sur quoi on doit plus travailler. En cp, le petit garçon faisait souvent des crises car il n'acceptait pas d'arrêter une activité et de faire autre chose. Dans ces cas là, il faut le retirer du groupe, lui parler, et le réintégrer dans le calme pour que la classe ne soit pas perturbée pour autant.

19) Avez-vous des réunions avec l'enseignant ? Si oui, à quels sujets ? Si non, cela vous paraîtrait-il être une bonne idée ?

20) Avez-vous des réunions avec d'autres membres de l'école (ou extérieur) ? Vous semblent-elles utiles et bénéfiques pour vous ? Avez-vous un temps de parole ? Développez.

Pas de réunions particulières sauf les PPS où il y a toutes les personnes qui suivent l'enfant et les parents. Deux fois dans l'année où certains objectifs sont définis et pour envisager la prochaine rentrée ? Pour ma part, comme les enfants que je suis vont au SPIGE, en début d'année je demande si je peux aller voir comment les éducateurs et enseignants travaillent pour continuer dans le même sens à l'école.

21) Aimez-vous votre métier ?

J'aime mon métier même si à bien des niveaux il n'est pas reconnu comme tel. Souvent on entend que ce n'est pas un métier, une profession mais un emploi. Pourtant, aujourd'hui, il faut des avs et je crois qu'il va en falloir de plus en plus car de nombreux enfants sont en difficultés. Lorsque l'on est nommé auprès d'un enfant, on ne connaît rien de ses difficultés. On prend contact avec l'école, l'enseignant et on voit comment travailler. Mais à côté de cela, pour ma part, j'essaye d'avoir de bons rapports avec la famille. Les échanges avec eux sont importants et éventuellement de les guider, les informer car quelques fois, ils sont un peu dans l'ignorance (pour les prises en charge dans les différents organismes).

Enquête auxiliaire de vie scolaire

Dans le cadre de mon mémoire de master 2 MEEFA (Métiers de l'Education, de l'Enseignement, de la Formation et de l'Accompagnement) portant sur la relation AVS/enseignant, je mets en place une enquête pour explorer vos conditions de travail et découvrir un peu plus le métier que vous exercez. Cette enquête restera anonyme.

Questions générales

- 1) **Quel est votre sexe ?** Femme
- 2) **Quel est votre âge ?** 26 ans
- 3) **Depuis quelle année exercez-vous ce métier ?** De janvier 2008 à fin septembre 2009
- 4) **Quel type de contrat vous a-t-on proposé ?** CDD d'un an renouvelable 6 fois
- 5) **Quelle est votre fonction (AVS-i, AVS-co...) ?** AVS-i
- 6) **Quelle est votre durée hebdomadaire de travail ?** 20h30
- 7) **Quel est votre métier concrètement ?** J'accompagne des enfants souffrant d'un handicap dans leur scolarité, sur le temps scolaire, en classe.

Formation et qualité de l'accompagnement

- 8) **Avez-vous bénéficié d'une formation pour accompagner les élèves en situation de handicap ? Si oui, développez le taux horaire, les objectifs de la formation etc...**
Non aucune formation malgré ce qui m'avait été promis...

- 9) **Quelle était votre situation avant d'être AVS ?**

J'étais au chômage à la recherche d'expérience dans l'éducatif, médicosocial... Pour préparer le concours d'éducateur spécialisé.

10) Combien d'élèves accompagnez-vous cette année ? Pouvez-vous décrire les différents cas (handicap, temps d'accompagnement en classe)?

Tous le temps où j'exerçais cette fonction j'accompagnais deux élèves.

Un présentait des troubles du comportement très importants, son temps de prise en charge était de 18 heures.

Il ne voulait pas rester en classe, se tapait la tête contre les murs, rampait, hurlait...

Nous l'avons orienté en ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique)

Le deuxième avait des troubles de la personnalité et une très légère déficience évaluée de façon non appropriée je pense. Je l'accompagnais entre deux et trois heures par semaines. C'était un accompagnement majoritairement autour du travail scolaire.

11) **Que faites-vous lorsque l'élève est absent ?** Je passe plus de temps avec le deuxième ou j'accompagne d'autres élèves qui ont des difficultés.

12) **Votre accompagnement vous paraît-il efficace ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?** Oui et non, cela dépendait des cas et des moments. C'est un vrai soutien pour l'institutrice et cela valorise l'enfant accompagné. Cependant l'école ne suffit pas à tout régler...

Relation entre l'enseignant et vous

13) **Depuis combien de temps êtes-vous dans cette école ?**

J'ai travaillé dans la même école tout le temps de mon contrat. C'était mon école primaire, il y avait encore des enseignants de l'époque, notamment ma mère...

14) **Quelle relation avez-vous avec l(es) enseignant(s) ?**

Très bonne relations

15) **Le contact a-t-il été tout de suite bon ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?**

Tout de suite bon du fait que je les connaissais déjà parce que j'avais été leur élève ou que je les connaissais dans le cadre privé.

16) Existe-t-il un outil de communication entre vous et l'enseignant ?

La parole, rien de très formel.

17) Comment vous placez-vous par rapport à l'enseignant en classe lors des activités (en retrait, en binôme...) ? Comment travaillez-vous (ensemble, chacune de son côté...) ? Explicitiez.

Cela dépendait des moments et de l'attitude de l'enfant accompagné, j'ai occupé toutes les places et nous avons travaillé ensemble de toutes les manières...

18) L'enseignant vous fait-il part, au préalable, de ses fiches d'activité lorsque vous devez prendre l'élève en charge ?

Oui cela pouvait arriver

19) Avez-vous des réunions avec l'enseignant ? Si oui, à quels sujets ? Si non, cela vous paraîtrait-il être une bonne idée ?

je n'en avais pas et c'était un vrai manque.

20) Avez-vous des réunions avec d'autres membres de l'école (ou extérieur) ? Vous semblent-elles utiles et bénéfiques pour vous ? Avez-vous un temps de parole ? Développez.

Les seules réunions auxquelles je participais étaient les équipes éducatives qui étaient utiles et bénéfiques. J'avais un temps de parole comme n'importe quel autre professionnel autour de la table, j'ai dû réaliser quelques rapports d'évolution aussi.

21) Aimez-vous votre métier ?

Je ne vois pas cela comme un métier sachant qu'on ne pouvait pas l'exercer plus de 6ans... C'est une sorte de tremplin, de passerelle, qui a enrichi mes bases pour devenir éducatrice spécialisée. J'ai apprécié exercer cette fonction mais je n'aurais pas tenu plus longtemps.

Enquête auxiliaire de vie scolaire

Dans le cadre de mon mémoire de master 2 MEEFA (Métiers de l'Education, de l'Enseignement, de la Formation et de l'Accompagnement) portant sur la relation AVS/enseignant, je mets en place une enquête pour explorer vos conditions de travail et découvrir un peu plus le métier que vous exercez. Cette enquête restera anonyme.

Questions générales

- 1) **Quel est votre sexe ?** F
- 2) **Quel est votre âge ?** 20 ans quand j'étais en poste d'AVS
- 3) **Depuis quelle année exercez-vous ce métier ?** je l'ai exercée durant l'année scolaire 2009/2010
- 4) **Quel type de contrat vous a-t-on proposé ?** CDD
- 5) **Quelle est votre fonction (AVS-i, AVS-co...) ?** AVS I
- 6) **Quelle est votre durée hebdomadaire de travail ?** 20H
- 7) **Quel est votre métier concrètement ?** accompagner deux jeunes de 11 ans durant leur temps scolaire (10h chacun). Un des deux allait à l'école à mi-temps, tandis que l'autre ne venait que quand je venais. Avec un professeur, on a essayé de mettre en place une heure de cours ou il y allait tout seul. Ce fut assez compliqué, car il pouvait se comporter comme un élève lambda, ou alors « avoir des tocs » comme il disait et là c'était difficile pour le professeur de gérer le groupe classe et cet élève.

Formation et qualité de l'accompagnement

- 8) **Avez-vous bénéficié d'une formation pour accompagner les élèves en situation de handicap ? Si oui, développez le taux horaire, les objectifs de la formation etc...**
En effet, j'ai eu des formations. Une par mois, elles duraient 3h. On a eu des formations sur l'autisme, le développement de l'enfant et l'adolescent, sur l'assurance (en partenariat avec la MAIF). Les formations étaient très intéressantes, elles étaient

interactives, on pouvait échanger (si on aime bien parler en amphi !!).Le seul problème, c'est que le collègue (ou l'école) nous prévienne. Pour la formation sur l'autisme j'ai été prévenu...le lendemain !!!

Cependant, la première formation à laquelle j'ai participé était en mars ! j'ai commencé en décembre. Au début, je me sentais seule. Heureusement que j'avais fait une année de formation d'éducatrice spécialisée, cela m'a aidé.

9) Quelle était votre situation avant d'être AVS ?

Etudiante. En fait, j'ai fait une pause dans ma formation, et pendant cette pause, j'ai travaillé en tant qu'AVS. Je suis en formation d'éducatrice spécialisée.

10) Combien d'élèves accompagnez-vous cette année ? Pouvez-vous décrire les différents cas (handicap, temps d'accompagnement en classe)?

J'accompagnais deux enfants en classe de sixième. Je faisais 10heures avec chaque enfant. L'un des enfants est autiste asperger associé au syndrome gil de la tourette. Pour l'autre, le diagnostic ne m'a pas été expliqué. Il était « tête en l'air », il parlait à ses poings. J'ai cru comprendre, à la suite d'une conversation avec sa maman, qu'il avait des troubles autistiques. Il était pris en charge à mi temps en hôpital de jour.

11) Que faites-vous lorsque l'élève est absent ?

Le plus souvent, je rentrais chez moi. Il m'est aussi arrivé, de rattraper les cours, en les photocopiant ou en les recopiant.

12) Votre accompagnement vous paraît-il efficace ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

C'est difficile d'évaluer. Celui qui souffre d'autisme asperger, est très lunatique...il arrive que par moment tout ce passe bien, et que d'un seul coup ce soit trop dur pour lui, et qu'il « craque ». Pour l'autre enfant, j'ai eu l'impression à la fin de l'année, qu'il y avait un mieux dans son organisation, mais sans certitudes...Le plus sur, c'est que je n'ai réalisé cette activité qu'un an, et je n'ai pas de nouvelles des enfants, je ne peux donc pas savoir si les acquis sont restés.

Relation entre l'enseignant et vous

13) Depuis combien de temps êtes-vous dans cette école ?

Je restais dans l'école quand j'avais cours avec les enfants. J'allais entre les deux collègues. Je n'avais pas tellement le temps de rester à l'école.

14) Quelle relation avez-vous avec l(es) enseignant(s) ?

Cela dépendait du collègue, et des enseignants. Certains comprenaient les difficultés, d'autres pas du tout ! J'essayai que les professeurs impriment les cours qu'ils ont

réalisé lorsque les enfants n'étaient pas la... je crois que c'était aussi compliqué pour eux (ce que je comprends.).

Avec certains professeurs, je sentais que je pouvais leur faire part de mes doutes. AVSi, c'est vraiment individuel, et par moment c'est très dur !! Heureusement qu'avec certains professeurs je me sentais soutenue.

15) Le contact a-t-il été tout de suite bon ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Comme dit précédemment, tout dépend du professeur.

16) Existe-t-il un outil de communication entre vous et l'enseignant ?

Les casiers des professeurs étaient souvent inondés de mes petits mots. Sinon, il n'y avait pas tellement d'outil de communication.

17) Comment vous placez-vous par rapport à l'enseignant en classe lors des activités (en retrait, en binôme...) ? Comment travaillez-vous (ensemble, chacune de son côté...) ? Explicitez.

J'étais plus là, pour canaliser ou stimuler les enfants. Ils n'avaient pas vraiment de lacunes intellectuelles, mais plus des questions d'organisations, de comprendre comment on se tient en cours (lever la main, ne pas parler fort ...)

On peut donc dire que j'étais en retrait, mais pas de la faute des enseignements.

18) L'enseignant vous fait-il part, au préalable, de ses fiches d'activité lorsque vous devez prendre l'élève en charge ?

Ce n'est que grâce à des formations, j'ai pu réfléchir à l'adaptation des contrôles. Avec la professeure de maths (je la voyais souvent), une fois qu'un contrôle était annoncé, nous nous voyions pour voir quels exercices on pourrait enlever et lesquels on pourrait laisser.

19) Avez-vous des réunions avec l'enseignant ? Si oui, à quels sujets ? Si non, cela vous paraîtrait-il être une bonne idée ?

J'ai eu une réunion dans chaque établissement, mais pas qu'avec les enseignants. Il est vrai que ça aurait été intéressant, surtout que je n'avais pas tellement le temps de les voir tous ...

20) Avez-vous des réunions avec d'autres membres de l'école (ou extérieur) ? Vous semblent-elles utiles et bénéfiques pour vous ? Avez-vous un temps de parole ? Développez.

21) Aimez-vous votre métier ?

Enquête auxiliaire de vie scolaire

Dans le cadre de mon mémoire de master 2 MEEFA (Métiers de l'Education, de l'Enseignement, de la Formation et de l'Accompagnement) portant sur la relation AVS/enseignant, je mets en place une enquête pour explorer vos conditions de travail et découvrir un peu plus le métier que vous exercez. Cette enquête restera anonyme.

Questions générales

- 1) Quel est votre sexe ? féminin
- 2) Quel est votre âge ? 41 ans
- 3) Depuis quelle année exercez-vous ce métier ? 2011
- 4) Quel type de contrat vous a-t-on proposé ? contrat aidé
- 5) Quelle est votre fonction (AVS-i, AVS-co...) ? avs
- 6) Quelle est votre durée hebdomadaire de travail ? 20heures/ semaine
- 7) Quel est votre métier concrètement ? accompagner les enfants au quotidien

Formation et qualité de l'accompagnement

- 8) Avez-vous bénéficié d'une formation pour accompagner les élèves en situation de handicap ? Si oui, développez le taux horaire, les objectifs de la formation etc...**

Les formations se sont faites pendant le contrat. Le but est de voir tous types de handicap afin de s'adapter à chacun d'eux.

- 9) Quelle était votre situation avant d'être AVS ?**

Fleuriste

- 10) Combien d'élèves accompagnez-vous cette année ? Pouvez-vous décrire les différents cas (handicap, temps d'accompagnement en classe)?**

2 élèves à charge.

Lilian : syndrome de william

Firdaouss : sourde, elle a des appareils auditifs

9h/ semaine pour chaque enfant.

11) Que faites-vous lorsque l'élève est absent ?

Je m'occupe des autres enfants.

12) Votre accompagnement vous paraît-il efficace ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Les enfants qui ont un handicap ont besoin d'une aide personnalisée pour leur permettre d'évoluer.

Relation entre l'enseignant et vous

13) Depuis combien de temps êtes-vous dans cette école ?

Depuis le 26 janvier 2011

14) Quelle relation avez-vous avec l(es) enseignant(s) ?

Je m'entends bien avec les deux enseignantes.

15) Le contact a-t-il été tout de suite bon ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Oui, je m'adapte facilement.

16) Existe-t-il un outil de communication entre vous et l'enseignant ?

La parole

17) Comment vous placez-vous par rapport à l'enseignant en classe lors des activités (en retrait, en binôme...) ? Comment travaillez-vous (ensemble, chacune de son côté...) ? Explicitez.

Je travaille toujours dans le groupe avec l'enfant qui a un handicap, mais cela m'arrive de m'occuper des autres enfants s'il y a besoin.

18) L'enseignant vous fait-il part, au préalable, de ses fiches d'activité lorsque vous devez prendre l'élève en charge ?

Oui

19) Avez-vous des réunions avec l'enseignant ? Si oui, à quels sujets ? Si non, cela vous paraîtrait-il être une bonne idée ?

Non, s'il y a quelque chose de particulier, nous en discutons en classe.

20) Avez-vous des réunions avec d'autres membres de l'école (ou extérieur) ? Vous semblent-elles utiles et bénéfiques pour vous ? Avez-vous un temps de parole ? Développez.

Il y a des réunions pour l'enfant avec médecin, psychologue, enseignant, parents de l'enfant etc... Chaque personne parle de l'évolution de l'enfant et ce qui serait mieux pour lui.

21) Aimez-vous votre métier ?

Oui.

Enquête auxiliaire de vie scolaire

Dans le cadre de mon mémoire de master 2 MEEFA (Métiers de l'Education, de l'Enseignement, de la Formation et de l'Accompagnement) portant sur la relation AVS/enseignant, je mets en place une enquête pour explorer vos conditions de travail et découvrir un peu plus le métier que vous exercez. Cette enquête restera anonyme.

Questions générales

- 1) **Quel est votre sexe ?** femme
- 2) **Quel est votre âge ?** 39 ans
- 3) **Depuis quelle année exercez-vous ce métier ?** 2010
- 4) **Quel type de contrat vous a-t-on proposé ?** CUI (contrat unique d'insertion)
- 5) **Quelle est votre fonction (AVS-i, AVS-co...) ?** avs-i
- 6) **Quelle est votre durée hebdomadaire de travail ?** 18h auprès d'enfants
- 7) **Quel est votre métier concrètement ?** l'accompagnement d'enfants sourds en classe ordinaire afin de les intégrer et de les aider à comprendre les consignes

Formation et qualité de l'accompagnement

- 8) **Avez-vous bénéficié d'une formation pour accompagner les élèves en situation de handicap ? Si oui, développez le taux horaire, les objectifs de la formation etc...**
Non. Mais possibilités de formation (grâce à l'institut dans lequel je suis) en langue des signes française, en langue parlée complétée (LPC) et d'assister à des animations pédagogiques et conférences.

9) Quelle était votre situation avant d'être AVS ?

Sans emploi.

10) Combien d'élèves accompagnez-vous cette année ? Pouvez-vous décrire les différents cas (handicap, temps d'accompagnement en classe)?

2 enfants sourds (dont 1 avec troubles du comportement).

13h/semaine

4h30/semaine

11) Que faites-vous lorsque l'élève est absent ?

J'accompagne l'autre enfant si besoin ou je me rends à mon second travail (secrétariat) ou je fais de la préparation (ou recherches).

12) Votre accompagnement vous paraît-il efficace ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

La plupart du temps, oui. L'intégration est de plus en plus importante, ainsi que les participations en classe. Mais tout cela demande du temps car il faut installer une confiance et faire accepter ma présence.

Relation entre l'enseignant et vous

13) Depuis combien de temps êtes-vous dans cette école ?

9 mois (rentrée 2010)

14) Quelle relation avez-vous avec l(es) enseignant(s) ?

Très bonne. Excellente communication, motivation de leur part à participer à nos actions.

15) Le contact a-t-il été tout de suite bon ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Oui car je pense que les enseignants de cette école ont une bonne volonté d'intégrer les enfants handicapés.

16) Existe-t-il un outil de communication entre vous et l'enseignant ?

Non, nous communiquons directement dès que le besoin se fait sentir.

17) Comment vous placez-vous par rapport à l'enseignant en classe lors des activités (en retrait, en binôme...) ? Comment travaillez-vous (ensemble, chacune de son côté...) ? Explicitiez.

Un maximum en retrait. Mon rôle n'étant pas de me substituer à l'enseignant. Et en concertation pour certaines activités afin d'anticiper les besoins.

18) L'enseignant vous fait-il part, au préalable, de ses fiches d'activité lorsque vous devez prendre l'élève en charge ?

Très souvent, même oralement.

19) Avez-vous des réunions avec l'enseignant ? Si oui, à quels sujets ? Si non, cela vous paraîtrait-il être une bonne idée ?

Oui, l'équipe pluridisciplinaire se réunit pour l'ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation). Sinon, nous nous croisons quotidiennement et nous pouvons échanger régulièrement.

20) Avez-vous des réunions avec d'autres membres de l'école (ou extérieur) ? Vous semblent-elles utiles et bénéfiques pour vous ? Avez-vous un temps de parole ? Développez.

Des réunions très régulières avec les professionnels de l'institut (professeur spécialisé, orthophoniste, neuropsychologue...) sont instaurées. Elles sont très utiles et très bénéfiques. Et mon temps de parole est le même que mes collègues.

21) Aimez-vous votre métier ?

Enormément !

Enquête auxiliaire de vie scolaire

Dans le cadre de mon mémoire de master 2 MEEFA (Métiers de l'Education, de l'Enseignement, de la Formation et de l'Accompagnement) portant sur la relation AVS/enseignant, je mets en place une enquête pour explorer vos conditions de travail et découvrir un peu plus le métier que vous exercez. Cette enquête restera anonyme.

Questions générales

- 22) **Quel est votre sexe ?** féminin
- 23) **Quel est votre âge ?** 22 ans
- 24) **Depuis quelle année exercez-vous ce métier ?** 2009
- 25) **Quel type de contrat vous a-t-on proposé ?** CAE
- 26) **Quelle est votre fonction (AVS-i, AVS-co...) ?** AVS-co
- 27) **Quelle est votre durée hebdomadaire de travail ?** 26 heures
- 28) **Quel est votre métier concrètement ?**

Formation et qualité de l'accompagnement

- 29) **Avez-vous bénéficié d'une formation pour accompagner les élèves en situation de handicap ? Si oui, développez le taux horaire, les objectifs de la formation etc...**

Non

- 30) **Quelle était votre situation avant d'être AVS ?**

Animatrice

- 31) **Combien d'élèves accompagnez-vous cette année ? Pouvez-vous décrire les différents cas (handicap, temps d'accompagnement en classe) ?**

Je suis avs-co sur une CLIS. Je m'occupe de l'intégralité des élèves. Mon temps d'accompagnement est de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Les élèves présentent des troubles du comportement, hyperactivité, des troubles psychiques et psychotiques

32) Que faites-vous lorsque l'élève est absent ?

33) Votre accompagnement vous paraît-il efficace ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Il me paraît efficace sur plusieurs points :

- Le développement de leur autonomie
- Plus de facilité au niveau de leurs repères
- Compréhension au niveau des consignes
- Propositions d'activités manuelles

Relation entre l'enseignant et vous

34) Depuis combien de temps êtes-vous dans cette école ?

2 ans

35) Quelle relation avez-vous avec l(es) enseignant(s) ?

36) Le contact a-t-il été tout de suite bon ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Le contact avec l'enseignante spécialisée et moi a tout de suite été bon. Tout s'est fait naturellement. J'ai tout de suite été à l'aise et j'ai facilement trouvé ma place.

37) Existe-t-il un outil de communication entre vous et l'enseignant ?

38) Comment vous placez-vous par rapport à l'enseignant en classe lors des activités (en retrait, en binôme...) ? Comment travaillez-vous (ensemble, chacune de son côté...) ? Explicitiez.

On est souvent en binôme, surtout pour certaines activités qui nécessitent la présence de deux personnes.

39) L'enseignant vous fait-il part, au préalable, de ses fiches d'activité lorsque vous devez prendre l'élève en charge ?

Oui, toujours.

40) Avez-vous des réunions avec l'enseignant ? Si oui, à quels sujets ? Si non, cela vous paraîtrait-il être une bonne idée ?

Il y a beaucoup de moments de concertation.

41) Avez-vous des réunions avec d'autres membres de l'école (ou extérieur) ? Vous semblent-elles utiles et bénéfiques pour vous ? Avez-vous un temps de parole ? Développez.

Oui, au moment des projets personnalisés de scolarisation dans lequel j'ai un temps de parole.

42) Aimez-vous votre métier ?

Oui.

Enquête auxiliaire de vie scolaire

Dans le cadre de mon mémoire de master 2 MEEFA (Métiers de l'Education, de l'Enseignement, de la Formation et de l'Accompagnement) portant sur la relation AVS/enseignant, je mets en place une enquête pour explorer vos conditions de travail et découvrir un peu plus le métier que vous exercez. Cette enquête restera anonyme.

Questions générales

- 1) Quel est votre sexe ? F
- 2) Quel est votre âge ? 38 ans
- 3) Depuis quelle année exercez-vous ce métier ? 2008
- 4) Quel type de contrat vous a-t-on proposé ? CUI
- 5) Quelle est votre fonction (AVS-i, AVS-co...) ? avs eh
- 6) Quelle est votre durée hebdomadaire de travail ? contrat annualisé de 20h
- 7) Quel est votre métier concrètement ? C'est un enrichissement

Formation et qualité de l'accompagnement

- 8) **Avez-vous bénéficié d'une formation pour accompagner les élèves en situation de handicap ? Si oui, développez le taux horaire, les objectifs de la formation etc...**
Oui, il y a eu des formations mais ce sont plus des informations. C'est peu utile.
- 9) **Quelle était votre situation avant d'être AVS ?**
J'ai fait plusieurs métiers auparavant.
- 10) **Combien d'élèves accompagnez-vous cette année ? Pouvez-vous décrire les différents cas (handicap, temps d'accompagnement) ?**
Je suis avs en CLIS. Les troubles sont divers.
- 11) **Que faites-vous lorsque l'élève est absent ?**

12) Votre accompagnement vous paraît-il efficace ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Oui, les enfants ont besoin d'être dirigés.

Relation entre l'enseignant et vous

13) Depuis combien de temps êtes-vous dans cette école ?

3 ans.

14) Quelle relation avez-vous avec l(es) enseignant(s) ?

Relation amicale. Beaucoup de compréhension de la part de l'enseignant. Tout a été mis en place naturellement.

15) Le contact a-t-il été tout de suite bon ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Oui, naturellement. Il m'a rassuré. L'enseignant avait besoin d'une avs.

16) Existe-t-il un outil de communication entre vous et l'enseignant ?

La parole, le dialogue. Le téléphone en cas de grande nécessité.

17) Comment vous placez-vous par rapport à l'enseignant en classe lors des activités (en retrait, en binôme...) ? Comment travaillez-vous (ensemble, chacune de son côté...) ? Explicitiez.

A la fois ensemble et chacun de son côté. Je peux prendre en charge certaines activités.

18) L'enseignant vous fait-il part, au préalable, de ses fiches d'activité lorsque vous devez prendre l'élève en charge ?

Oui.

19) Avez-vous des réunions avec l'enseignant ? Si oui, à quels sujets ? Si non, cela vous paraîtrait-il être une bonne idée ?

S'il y a un problème, nous en discutons directement le jour même.

20) Avez-vous des réunions avec d'autres membres de l'école (ou extérieur) ? Vous semblent-elles utiles et bénéfiques pour vous ? Avez-vous un temps de parole ? Développez.

Non

21) Aimez-vous votre métier ?

Oui mais le contrat est déprimant.

Annexe 4

Enquête enseignants

Dans le cadre de mon mémoire de master 2 MEEFA (Métiers de l'Education, de l'Enseignement, de la Formation et de l'Accompagnement) portant sur la relation AVS/enseignant, je mets en place une enquête pour explorer la relation existante entre vous et l'AVS de votre classe. Cette enquête restera anonyme.

1) Depuis quand avez-vous une AVS dans votre classe ?

5 ans

2) Cela vous dérange-t-il ? Si non, pourquoi ? Si oui, pourquoi ?

Cela ne me dérange pas. Au contraire. Avs nécessaire : 1/ multi niveau 2/ sécurité en cas de crise comportement 3/ aide à l'inclusion individuelle et collective 4/ présence d'un second regard adulte en classe qui permet de ne pas franchir des limites subtiles ou des limites franchissables aisément car la situation rencontrée par l'enseignant est difficile.

3) Avez-vous trouvé une méthode de travail complémentaire entre vous et l'AVS (un outil de communication tel que cahier ou autre...)? Explicitez.

Oui cahier de liaison + bilan mensuel

4) Quels dispositifs mettriez-vous en place pour améliorer votre relation (si besoin est) ?

Outils divers d'évaluation à mettre en place avec tiers « extérieur à la relation » avs-ens

5) Pensez-vous qu'une bonne coopération entre vous et l'AVS favorise la réussite de l'élève en situation de handicap ? Pourquoi ?

Oui + d'inclusion, + de sécurité physique et psychologique (anxiété diminuée), climat + favorable

Enquête enseignants

Dans le cadre de mon mémoire de master 2 MEEFA (Métiers de l'Education, de l'Enseignement, de la Formation et de l'Accompagnement) portant sur la relation AVS/enseignant, je mets en place une enquête pour explorer la relation existante entre vous et l'AVS de votre classe. Cette enquête restera anonyme.

1) Depuis quand avez-vous une AVS dans votre classe ?

Depuis le début de l'année (septembre 2010)

2) Cela vous dérange-t-il ? Si non, pourquoi ? Si oui, pourquoi ?

Non, c'est une réelle aide pour l'élève en difficulté, ça nous décharge d'une part et c'est bénéfique pour l'élève

3) Avez-vous trouvé une méthode de travail complémentaire entre vous et l'AVS (un outil de communication tel que cahier ou autre...)? Explicitiez.

Pas de communication écrite mais on prend quelques instants le matin ou avant l'atelier pour des explications ou l'étayage attendu de l'avs

4) Quels dispositifs mettriez-vous en place pour améliorer votre relation (si besoin est) ?

Peut-être un « contrat » avec des objectifs à définir avec l'avs en fonction de l'élève dont il/elle a la charge : laisser une part d'autonomie à l'élève, lui expliquer et ne pas faire à sa place. Avec des bilans (trimestre) pour voir si ça correspond à ce qui se passe en classe

5) Pensez-vous qu'une bonne coopération entre vous et l'AVS favorise la réussite de l'élève en situation de handicap ? Pourquoi ?

Evidemment, d'une part pour que l'avs se sente à l'aise dans la classe et donc ait l'attitude adaptée à l'enfant et d'autre part pour qu'elle puisse coller à nos attentes vis-à-vis de l'élève concerné

Enquête enseignants

Dans le cadre de mon mémoire de master 2 MEEFA (Métiers de l'Education, de l'Enseignement, de la Formation et de l'Accompagnement) portant sur la relation AVS/enseignant, je mets en place une enquête pour explorer la relation existante entre vous et l'AVS de votre classe. Cette enquête restera anonyme.

1) Depuis quand avez-vous une AVS dans votre classe ?

Depuis que je suis arrivée (TR) le 19 mai

2) Cela vous dérange-t-il ? Si non, pourquoi ? Si oui, pourquoi ?

Non, bien au contraire, c'est une aide précieuse pour l'élève concerné et donc un soutien pour moi

3) Avez-vous trouvé une méthode de travail complémentaire entre vous et l'AVS (un outil de communication tel que cahier ou autre...)? Explicitiez.

Non pas à l'écrit, on communique à l'oral

4) Quels dispositifs mettriez-vous en place pour améliorer votre relation (si besoin est) ?

Aucun, tout va bien

5) Pensez-vous qu'une bonne coopération entre vous et l'AVS favorise la réussite de l'élève en situation de handicap ? Pourquoi ?

Complètement, si nous voulons intégrer Lilian au groupe classe, il est indispensable que nous soyons en accord sur les actions de chacun.

Enquête enseignants

Dans le cadre de mon mémoire de master 2 MEEFA (Métiers de l'Education, de l'Enseignement, de la Formation et de l'Accompagnement) portant sur la relation AVS/enseignant, je mets en place une enquête pour explorer la relation existante entre vous et l'AVS de votre classe. Cette enquête restera anonyme.

1) Depuis quand avez-vous une AVS dans votre classe ?

Depuis septembre 2010

2) Cela vous dérange-t-il ? Si non, pourquoi ? Si oui, pourquoi ?

Un peu dans la mesure où elle s'occupe d'un enfant sourd et doit lui parler assez fort. Mais depuis 3 mois, elle est en bibliothèque car l'élève supportait mal sa présence et c'est plus calme pour la classe

3) Avez-vous trouvé une méthode de travail complémentaire entre vous et l'AVS (un outil de communication tel que cahier ou autre...)? Explicitiez.

Non, car c'est un élève de l'institut André Beulé et l'avs dépend de cet organisme et elle est en liaison avec l'enseignante spécialisée et elle assiste à des réunions. Elle connaît également la famille.

4) Quels dispositifs mettriez-vous en place pour améliorer votre relation (si besoin est) ?

Pour l'instant aucun car nous sommes toujours en contact et on se voit après la classe

5) Pensez-vous qu'une bonne coopération entre vous et l'AVS favorise la réussite de l'élève en situation de handicap ? Pourquoi ?

Oui, car on instaure un climat de confiance et un suivi. Elle peut solliciter l'élève et réexpliquer les consignes. C'est très important qu'elle soit là.

Alexiane REMOND

La relation entre enseignant et Auxiliaire de Vie Scolaire

Les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) travaillent au sein de l'Education nationale depuis 2003. La scolarisation croissante d'élèves en situation de handicap inscrits en milieu scolaire ordinaire conduit chaque année à créer des postes d'avs pour faire face aux demandes d'accompagnement notifiées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Face à ces demandes importantes, les avs prennent un rôle de plus en plus considérable dans les classes et font face à des handicaps qu'elles ne connaissent pas.

C'est alors un travail de longue haleine qu'effectuent, ensemble, enseignant et auxiliaire de vie scolaire. Néanmoins, des méthodes de travail doivent être mises en place, ainsi que le rôle et la place de l'avs au sein de la classe. Une relation doit s'établir entre enseignant et avs pour favoriser un maximum l'évolution de l'élève en situation en handicap. Dans la majorité des cas, la communication sur les difficultés de chacun permet de modifier certains objectifs concernant l'enfant, ainsi qu'une remise en question de la part des partenaires. Dans d'autres, la relation se passe mal (à cause de tel ou tel facteur) et peut alors engendrer un mal-être chez l'enfant, l'avs ou même l'enseignant. Il faut agir le plus rapidement possible grâce à divers dispositifs.

Mots clés : auxiliaire de vie scolaire, relation, handicap

The relationship between teacher and special needs assistant

Since 2003, special needs assistant (AVS in French) have been working for the Ministry of Education (Education Nationale in French). With the increase of handicapped students in ordinary schools, new jobs of special needs assistant are created each year.

As the request for special needs assistants is getting bigger, their place within the classroom is getting more significant and they have to cope with handicaps they don't know.

It is then a huge work for both the teacher and the assistant. They have to set up work methods and to define the place and role of the special needs assistant. To encourage the handicapped student's evolution, a good relationship between teacher and assistant is necessary. Most of the time, communicate about everyone's difficulties can be helpful, in order to change some of the goals for the student and to question the work of the two partners. Also, the relationship can be difficult and cause anxiety for the student, the assistant or the teacher. It has to be improved as soon as possible by taking some measures.

Key-words : special needs assistant, relationship, handicap

